User Report

Sex Offender Recidivism: A Simple Question

2004-03

Public Safety and Emergency Preparedness Canada

Canada

104-05427/

Andrew J. R. Harris and R. Karl Hanson

Public Safety and Emergency Preparedness Canada

Sex Offender Recidivism: A Simple Question

2004-03

This document is available in French. Ce rapport est disponible en français sous le titre : La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse.

This document is also available on Public Safety and Emergency Preparedness Canada's Internet site: http://www.psepc-sppcc.gc.ca.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Sollicitor General of Canada (Minister of Public Safety and Emergency Preparedness), 2004. All rights reserved.

Paper version
Cat. No. PS3-1/2004-3
ISBN 0-662-68211-4

PDF version
Cat. No. PS3-1/2004-3E-PDF
ISBN 0-662-37095-3

Table of Contents

Abstract ii
Introduction 1
Method 3
Results 7
Discussion 11
References 15
Appendix I: Figures 17
Appendix II: Stability of Sexual Recidivism Estimates 23

Abstract

This study examines sexual recidivism, as expressed by new charges or convictions for sexual offences, using the data from 10 follow-up studies of adult male sexual offenders (combined sample of 4,724). Results indicated that most sexual offenders do not re-offend sexually, that first-time sexual offenders are significantly less likely to sexually re-offend than those with previous sexual convictions, and that offenders over the age of 50 are less likely to re-offend than younger offenders. In addition, it was found that the longer offenders remained offence-free in the community the less likely they are to re-offend sexually. Data shows that rapists, incest offenders, "girl-victim" child molesters, and "boy-victim" child molesters recidivate at significantly different rates. These results challenge some commonly held beliefs about sexual recidivism and have implications for policies designed to manage the risk posed by convicted sexual offenders.

Introduction

Just about everybody would like to know how often sexual offenders recidivate with another sexual offence. Concerned politicians, an engaged media, and worried parents often assume that the recidivism risk of sexual offenders is extremely high, and routinely ask those working with this population questions such as "all sex offenders do it again don't they?" and "won't they just do it again if you let them out?" Such questions are best answered by appealing to research evidence; first, however, it is important to carefully consider the question being asked.

A Simple Question

The basic question about sexual offender recidivism is usually phrased along the following lines: "what percentage of sexual offenders commit another sexual offence once they've been released from prison?" This question is not as easy to answer as one might believe. First, we must define "recidivism". In some studies, recidivism is defined as a reconviction for a sexual offence (e.g., Hanson, Scott & Steffy, 1995). In other studies, recidivism includes all offenders who were charged with a new sexual offence, whether or not they were convicted (e.g., Song & Lieb, 1995). Including charges along with convictions should, of course, lead to higher estimates of recidivism (Prentky, Lee, Knight & Cerce, 1997). Other studies have used expanded definitions of sexual recidivism that include informal reports to child protection agencies, self-report, violations of conditional release conditions, and simply being questioned by police (e.g., Marshall & Barbaree, 1988). All else being equal, the estimated recidivism rate should increase with each expansion of the definition; the broader the definition, the larger the recidivism estimate should appear. Consequently, it is important to specify the recidivism criteria in any recidivism estimate (e.g., "what percentage of sexual offenders are either charged with, or convicted of, another sexual offence once they've been released from prison?")

Another factor to consider is the length of the follow-up period. As the follow-up period increases, the cumulative number of recidivists can only increase. It is important to remember, however, that an increase in the number of recidivists is not the same as an increase in the yearly rate of recidivism. For all crimes (and almost all behaviours) the likelihood that the behaviour will reappear decreases the longer the person has abstained from that behaviour. The recidivism rate within the first two years after release from prison is much higher than the recidivism rate between years 10 and 12 after release from prison. Consequently, any estimate of sexual re-offending must be "time-defined" or "time limited" (e.g., "over the first five years, post-release from prison, what percentage of sexual offenders are either charged with, or convicted of, another sexual offence?")

A third factor to consider is the diversity among sexual offenders. We know that incest offenders recidivate at a significantly lower rate than offenders who target victims outside the family (Hanson & Bussière, 1998). We also know that child molesters with male victims recidivate at a significantly higher rate than child molesters that only have girl victims (Hanson & Bussière, 1998). By considering the type of sexual offender, our simple question becomes, once again, more complex: (e.g., "over the first five years, post-release from prison, what percentage of child molesters with male victims are either charged with, or convicted of, another sexual offence?")

Many sexual offences are never reported to police; this is the same for all violent offences except murder. Our best estimates of unreported sexual offending come from victimization studies. In a typical study a random sample of people are telephoned and asked if they have been a victim of a crime within the last year. One recent victimization study found that there were approximately half a million sexual

assaults (499,000) committed in Canada in 1999 (Besserer & Trainor, 2000). Although reports to police of violent and sexual crimes were steadily declining in Canada between the years 1993 and 1999; the years 2000 and 2001 saw 1% increases in violent and sexual crimes (Savoie, 2002). Sexual victimization rates based upon victimization surveys appear to have remained basically unchanged across this same time period (Besserer & Trainor, 2000). The Besserer and Trainor (2000) study showed that sexual assault had the highest percentage of incidents that were not reported to police (78%). When respondents were asked why they did not report sexual victimization to the police, 59% of the respondents stated that the "incident was not important enough" to report. Consequently, readers may wonder what counts as a sexual assault.

The Besserer and Trainor (2000) victimization study used a very broad definition of sexual assault. They counted all attempts at forced sexual activity, all unwanted sexual touching, grabbing, kissing, and fondling, as well as threats of sexual assault (Jennifer Tuffs, personal communication, January 15, 2003). Their broad definition undoubtedly included some behaviours that do not conform to the popular image of a sexual offence.

All unwanted sexual advances are wrong, possibly criminal, and have the potential to do psychological harm to the victim. As a society, however, we need to decide whether we wish to count an unwanted touch on the buttocks as an unreported sexual crime. Coming to an agreement on what constitutes a sexual crime will be a difficult task. Setting the bar too low would criminalize social clumsiness and over-state the problem of sexual assault. Setting the bar too high would devalue those victims who, while sustaining no overt signs of trauma, may have truly suffered at the hands of a sexual assailant. A detailed examination of the relationship between observed and undetected sexual offences is beyond the scope of the current paper. Readers should be aware, however, that the answer to the simple question of sexual offence recidivism requires specifying the nature of the offences being considered. In the analyses that follow, recidivism is defined as sexual offences reported to police that are credible and sufficiently serious to justify charges or convictions.

The above review indicates that the simple question is not so simple. Rather than asking "how often do sexual offenders re-offend"; the informed reader would inquire about the recidivism rates of particular types of sexual offenders (e.g., incest offenders versus rapists for example), over a specific time period (e.g., 10 years) using a particular definition of recidivism (e.g., new convictions for a sexual offence). Failure to specify these distinctions can lead to wildly different estimates of the rate of sexual recidivism.

The present study addresses the question of sexual offender recidivism using a large, diverse sample drawn from multiple jurisdictions. The combined sample is sufficiently large (4,724) that it is possible to calculate stable estimates of the observed recidivism rates after five, 10, and 15 years of follow-up for important subgroups of sexual offenders: rapists, girl victim child molesters, boy victim child molesters, incest offenders, those with or without a prior sexual offence, older offenders (age greater than 50 at release) and younger offenders. This study also provides recidivism estimates for sex offenders who have been offence-free in the community for 5, 10, and 15 years.

Method

The Samples

The present sample (N = 4,724) is comprised of 10 individual sub-samples. These sub-samples range in size from 191 offenders to 1,138 offenders and were drawn from the following jurisdictions: Quebec, Ontario, Manitoba, Alberta, California, Washington, Her Majesty's Prison Service (England and Wales), and the Correctional Service of Canada (CSC; 3 data sets). In five of the samples, "conviction for a sexual offence" was used as the recidivism criteria, in another four samples both "charges and convictions for another sexual offence" was used as the recidivism criteria. In one sample (Manitoba), charges, convictions, and additional police information were used as the recidivism criteria. An overview of the samples is presented in Table 1.

All the offenders were released from correctional institutions with the exception of the Manitoba Probation sample and about half of the offenders from the Washington sample, who received community sentences. Racial ethnicity was not recorded for most samples, but given the demographics of the provinces, states and countries from which they were selected, the offenders can be expected to be predominantly white. All offenders were adult males (18 years old or older at time of release). Thirty-seven percent of the offenders were single and 27.9% had previously been sentenced for a sexual offence (9.4% had been sentenced more than once).

Canadian Federal – Pacific Region (CS/RESORS Consulting, 1991; Hanson, Broom & Stephenson, 2004). This study followed sexual offenders released in British Columbia between 1976 and 1992. The original aim of the study was to compare offenders who received mandatory community counselling (n = 401) and those released in earlier years without the benefit of this post-release program (n = 288). Offenders released in the 1983/84 fiscal year (n = 38) were removed from this sample to avoid overlap with the other CSC cohort described below. Recidivism information was coded in 2000 from Royal Canadian Mounted Police (RCMP) records. Charges and convictions for sexual offences were used as the recidivism criteria in this sample.

Canadian Federal Recidivism Study - 1983/1984 Releases (Bonta & Hanson, 1995a; see also Bonta & Hanson, 1995b). This study examined the 316 sexual offenders included in the complete sample of 3,180 federal offenders released by the CSC in the fiscal year 1983/1984. Sexual offenders were defined as those who were released following any sexual conviction. Recidivism information was collected in 1994 using national criminal history records maintained by the RCMP. Conviction for another sexual offence was used as the recidivism criteria in this sample.

Canadian Federal 1991 to 1994 Releases (Motiuk & Brown, 1993; Motiuk & Brown, 1996). This study followed a group of sexual offenders released by CSC between 1991 and 1994. The offenders in this group were those who were reviewed in 1991 (see Motiuk & Porporino, 1993) while they were still incarcerated. Follow-up information was coded in 1994 from RCMP records. Charges and convictions for another sexual offence were used as the recidivism criteria in this sample.

Millbrook Recidivism Study (Hanson, Scott, & Steffy, 1995; Hanson, Steffy, & Gauthier, 1992; Hanson, Steffy, & Gauthier, 1993). This study collected long-term recidivism information (15-30 years) for child molesters released between 1958 and 1974 from Millbrook Correctional Centre, a maximum security provincial correctional facility located in Ontario, Canada. About half of the sample went through a brief treatment program. Recidivism information was coded from RCMP records in 1989 and 1991. Conviction for another sexual offence was used as the recidivism criteria in this sample.

Institut Philippe Pinel (Montreal). (Proulx, Pellerin, McKibben, Aubut & Ouimet, 1997 ; Pellerin et al., 1996). This study focused on sexual offenders treated at a maximum security psychiatric facility between 1978 and 1993. The Institut Philippe Pinel in Montreal provides long term (1-3 years) treatment for sexual offenders referred from both the mental health and correctional systems. Recidivism information

Table 1

Study characteristics.

Sample	Total Sample Size	Age (SD)	Offender type Rape/EX/IN (%)	Sample size for type	Average years of follow-up	Sexual Recid. Rate	Recidivism Criteria
Canadian Federal - Pacific	689	38 (11)	36 / 30 / 33	362	11	24.7	Chgs & Convic
Canadian Federal - 1983/84	316	31 (8.7)	-- / -- / --	0	10	19.7	Convictions
Canadian Federal - 1991/94	241	37 (11)	53 / 19 / 28	208	2	7.1	Chgs & Convic
Millbrook, Ontario	186	33 (10)	00 / 82 / 18	186	23	35.5	Convictions
Institut Philippe Pinel	363	36 (11)	30 / 43 / 27	349	4	16.3	Convictions
Alberta Hospital Edmonton	363	36 (10)	27 / 27 / 46	363	5	5.5	Convictions
SOTEP (California)	1137	38 (8.9)	29 / 40 / 31	1130	5	13.3	Chgs & Convic
HM Prison Service (UK)	529	36 (12)	53 / 32 / 15	325	16	25.7	Convictions
Washington State SSOSA	587	36 (13)	10 / 41 / 49	582	5	7.5	Chgs & Convic
Manitoba Probation	202	35 (12)	26 / 42 / 32	128	2	10.2	Chgs & Convic Plus

Note: EX = Extrafamilial child molesters; IN = Intrafamilial child molesters

was collected in 1994 from RCMP records. Conviction for another sexual offence was used as the recidivism criteria in this sample.

Alberta Hospital Edmonton - Phoenix Program. (Reddon, 1996; see also Studer, Reddon, Roper & Estrada, 1996). The sexual offenders in this study were drawn from those treated at the Phoenix (Alberta Hospital Edmonton) program between 1987 and 1994. The Phoenix program is an eclectic inpatient treatment program that receives many of its referrals from federal correctional facilities. Recidivism information was collected in 1995 using RCMP records. Conviction for another sexual offence was used as the recidivism criteria in this sample.

California's Sex Offender Treatment and Evaluation Project (SOTEP). (Marques & Day, 1996; see also Marques, Day, Nelson & West, 1993; Marques, Nelson, West & Day, 1994). The primary aim of this ongoing study is to examine the efficacy of treatment. The sample used in the current study included sexual offenders randomly assigned to treatment (n = 172), matched volunteer controls, treatment refusers, as well as a general sample of sexual offenders from the California correctional system (total sample of 1,137). Men who had offended only against their biological children were not included. Subjects were admitted to this study between 1985 and 1995; follow-up information was collected in 1995 based on local and national criminal records, as well as local police and probation reports. Charges and convictions for another sexual offence were used as the recidivism criteria in this sample.

Her Majesty's Prison Service (UK). (Thornton, 1997). This study provided a 16 year follow-up of all sexual offenders released from Her Majesty's Prison Service (England and Wales) in 1979 (n = 573). Recidivism information was based on Home Office records collected in 1995. Very few of the offenders in this sample would have received specialised sexual offender treatment. Conviction for another sexual offence was used as the recidivism criteria in this sample.

Washington SSOSA. (Berliner, Schram, Miller & Milloy, 1995; Song & Lieb, 1995). This data set was created to evaluate Washington State's Special Sex Offender Sentencing Alternative (SSOSA), which allows judges to sentence sex offenders to community treatment. To be eligible for SSOSA, offenders must be facing their first felony conviction for sexual crimes other than first or second degree rape. The sample consisted of 287 offenders who received SSOSA and 300 who were statutorily eligible for SSOSA but did not receive it. The majority of the sample was White (85%). Offenders were convicted between January 1985 and June 1986, with follow-up data collected in December, 1990. Charges and convictions for another sexual offence were used as the recidivism criteria in this sample.

Manitoba Probation. (Hanson, 2002). This follow-up study was conducted as an evaluation of a risk scale used by probation officers in Manitoba, Canada. The 202 offenders were consecutive admissions to probation between May, 1997 and February, 1999. Recidivism information was collected in November, 2000, based on RCMP records. Unlike the RCMP records used in the other studies (which included only charges and convictions that went to court), the RCMP records for the Manitoba sample included unresolved charges and cases currently under police investigation.

Analysis

Case specific information (without individual identifiers) from the original 10 data sets were merged for the analysis. Recidivism estimates were computed using survival analysis (e.g., Allison, 1984). This analysis produces the cumulative proportion surviving at the end of a specific time period. These survival percentages were then subtracted from 100 to produce estimates of the recidivism potential at five, ten, and fifteen year intervals. In addition, the standard error of measurement was calculated for these estimates allowing for the calculation of 95% confidence intervals. Confidence intervals of 95% indicate the range within which the observed recidivism percentage should be found "19 times out of 20" or 95% of the time.

Results

Sexual recidivism was measured using the original definitions from the original research reports: 5 data sets used convictions, 4 data sets used new charges (or a new conviction), and one sample used convictions, charges, and additional police information (Manitoba). The five and 10 year recidivism estimates were 17% and 21% for the studies that used only convictions as their recidivism criteria, and 12% and 19% for the studies that used charges and convictions as their recidivism criteria. Given the similarity in the recidivism rates based on convictions alone and charges and convictions, the data was combined to provide overall estimates of sexual recidivism rates. The rates estimated using the combined sample would be closer to the reconviction rate than the re-arrest rate because it appeared that the sources used for the recidivism data contained relatively few charges that did not ultimately result in conviction.

Sexual recidivism rates

Table 2 summarises the recidivism estimates for three distinct time periods, five years, ten years, and fifteen years, for each of the subgroups examined. The overall recidivism rates (14% after 5 years, 20% after 10 years and 24% after 15 years) were similar for rapists (14%, 21% and 24%) and the combined group of child molesters (13%, 18%, and 23%). There were, however, significant differences between the child molesters, with the highest rates observed among the extrafamilial boy-victim child molesters (35% after 15 years) and the lowest observed rates for the incest offenders (13% after 15 years).

Offenders with a prior sexual offence conviction had recidivism rates about double the rate observed for first-time sexual offenders (19% versus 37% after 15 years). Age also had a substantial association with recidivism, with offenders older than age 50 at release reoffending at half the rate of the younger (less than 50) offenders (12% versus 26%, respectively, after 15 years). As expected, those who have remained offence free in the community were at reduced risk for subsequent sexual recidivism. Whereas the average 10 year recidivism rate from time of release was 20%, the 10 year recidivism declined to 12% after five years offence-free and to 9% after 10 years offence-free. The five year recidivism rate for those who had been offence-free for 15 years was 4%. Offence-free was defined as no new sexual or violent non-sexual offence, and no non-violent offences serious enough that they are incarcerated at the end of the follow-up period.

Survival curves

The numbers in Table 2 were drawn from the survival analyses presented in Figures 1 through 6 (see Appendix I). Readers interested in further details of the recidivism rates can use these figures to estimate recidivism rates for different time periods (e.g., 3 years). Each offender is represented on the graph in the top left-hand corner at the time of release (time of sentencing for the community samples). Upon release, none have yet recidivated in the community – hence, 100% have not recidivated at time "0". As time passes (shown on the horizontal axis of the graph) some offenders recidivate and the survival curve descends. In order to know the percentage of offenders who have remained offence-free in the community for 10 years, follow a vertical line from the 10 year mark (on the axis labelled "Time in years") up to the survival curve. Next, go perpendicular from that point on the survival curve to the vertical axis (labelled "percentage of offenders that have not sexually recidivated"). To determine the percentage of offenders that have recidivated, simply subtract the percentage of offenders still in the community from 100.

One factor that should be noted from the graphs is that without exception, the longer offenders remain offence-free in the community the less likely they are to sexually recidivate. The flattening, or plateauing, of the curves over time shows this fact. The steepest part of the curve (the highest risk period) is in the first few years after release.

Table 2

Sexual Recidivism (%) across Time and Samples.

Sub-Group		5 Years	10 Years	15 Years	Shown in Figure #
All sexual offenders		14	20	24	1
Rapists		14	21	24	2
Extended Incest Child Molesters		6	9	13	3
"Girl Victim" Child Molesters		9	13	16	3
"Boy Victim" Child Molesters		23	28	35	3
Offenders without a previous sexual conviction versus those with a previous sexual conviction	Without	10	15	19	4
	With	25	32	37	4
Offenders over age 50 at release versus offenders less than age 50 at release	Over 50	7	11	12	5
	Less than 50	15	21	26	5
Sex Offenders - offence free in the community for Five, Ten, and Fifteen years	5 years	7	12	15	6
	10 years	5	9	‡	6
	15 years	4	‡	‡	6

‡ = Insufficient data to compute reliable estimates

Error of estimation

The data presented in all the graphs and in Table 2 are estimates, and some error is inherent in the estimation process. If the study was repeated with different samples, the numbers would not be exactly the same. One way to appreciate the stability of estimates is to calculate 95% confidence intervals based on the standard error of estimate from survival analysis (see Appendix II). Survival analysis computes standard error of estimate based on the number of recidivists and non-recidivists available at each previous time interval. The 95% confidence intervals indicate the range in which the results are likely to be found, 19 times out of 20, if the study were repeated 20 times.

For example, looking at Appendix II, the five year estimate for the overall sample (14.0%) was based on an initial sample of 4,724 of which 2,492 were followed for at least 5 years. The 95% confidence interval was 12.88% to 15.12%, plus or minus 1.12% from the estimate of 14.0%. With large sample sizes, the confidence intervals are narrow, indicating that subsequent research is likely to find very similar results. Readers should note, however, that confidence intervals expanded with extended follow-up times and when subgroups of offenders were examined. For example, the 15 year estimate for boy-victim child molesters (35.4%), was based upon only 95 observations and had a confidence interval from 29.3% to 40.7% (± 5.7%). Most of the confidence intervals were less than 5%.

Interpretation of recidivism estimates

The recidivism estimates may be applied to the general case or to the individual offender. For example, if you were faced with a group of 100 newly released rapists and you wanted to follow these offenders in the community over time (Looking at Table 2 – Second sub-group – "Rapists") you would expect fourteen (14) of these 100 rapists to reoffend within the first 5 years. In the following 5 years, follow-up years 6 through 10, you would expect a further 7 rapists to reoffend for a total of 21 offenders failing after 10 years. In the following 5 years, follow-up years 10 through 15, you would expect a further 3 rapists to recidivate for a 15-year estimated total of 24 out of 100, or 24% of the sample. It is interesting to note that in each successive 5-year period that the recidivism rate basically halves, from 14% in the first 5 years post-release, to 7% in the second 5-year period, to 3% in the third 5-year period.

You may also estimate the recidivism probabilities of one offender over time. If you have one "typical" rapist, the chance that he will recidivate by the end of the first 5 years would be estimated at 14%, by the end of 10 years at 21%, and by the end of 15 years at 24%. The probability of recidivism for an individual offender will be the same as the observed recidivism rate for the group to which he most closely belongs. The individual's recidivism risk will differ from his group's recidivism rate to the extent that the offender differs from "typical" members of the group (e.g., has committed more or fewer offences than average for that group). It is important to remember that the confidence intervals for the recidivism estimates only apply to the group estimates and not to the individual estimates. In statistical language, the expected mean value for the individual is the same as the group mean, but the variance of the mean is much greater for the individual estimate than for the group estimate.

Discussion

Most sexual offenders do not re-offend sexually over time. This may be the most important finding of this study as this finding is contrary to some strongly held beliefs. After 15 years, 73% of sexual offenders had not been charged with, or convicted of, another sexual offence. The sample was sufficiently large that very strong contradictory evidence is necessary to substantially change these recidivism estimates. Other studies have found similar results. Hanson and Bussière's (1998) quantitative review of recidivism studies found an average recidivism rate of 13.4% after a follow-up period of 4-5 years (n = 23,393). In a recent U.S. study of 9,691 sex offenders, the sexual recidivism rate was only 5.3% after three years (Langan, Schmitt, & Durose, 2003).

Not all sexual offenders, however, were equally likely to reoffend. By using simple, easily observed characteristics, it was possible to differentiate between offenders whose five year recidivism rate was 5%, from those whose recidivism rate was 25%. The factors associated with increased risk were the following: a) male victims, b) prior sexual offences, and c) young age.

Although the number of recidivists increases with extended follow-up, the rate of offending decreases the longer offenders have been offence-free. The five year recidivism rate for new releases of 14% decreased to 4% for individuals who have been offence-free for 15 years. The observed rates underestimate the actual rates because not all sexual offences are detected; nevertheless, the current findings contrast with the popular notion that all sexual offender remain at risk throughout their lifespan.

The observed recidivism rates in the current study are slightly lower than the lifetime sexual recidivism rates estimated by Doren (1998) - 52% for child molesters and 39% for rapists. Doren's estimates were largely based on long-term follow-up of highly selected samples (Hanson et al., 1995; Prentky, et al., 1997); in contrast, the current study used larger and more diverse samples, including many low risk offenders serving community sentences. Doren's (1998) estimates were also based on charges, whereas most of the recidivism data in the current study was based on convictions.

Another difference is that Doren (1998) attempted to generate life-time estimates whereas our estimates extend only to 15 years. We were unable to locate any study that followed a large sample of sexual offenders until they were dead. Very long-term studies are difficult because records go missing, particularly for individuals who have had no recent involvement with the law (Hanson & Nicholaichuk, 2000). Nevertheless, the decreasing rate of offending with age suggests that the rates observed after 15 to 20 years are likely to approximate the rates that would be observed if offenders were followed for the rest of their lives.

When people ask questions about sexual offender recidivism rates, there often is an inherent assumption that the answer is a fixed, knowable rate that will not change. This supposition is unlikely to be true. The rate of sexual re-offence is quite likely to change over time due to social factors and the effectiveness of strategies for managing this population. Most of the offenders in the current study did not receive effective treatment, whereas treatment is currently provided to almost all of the high risk sexual offenders in Canada. Research has found that contemporary cognitive-behavioural treatment is associated with reductions in sexual recidivism rates from 17% to 10% after approximately 5 years of follow-up (Hanson et al., 2002). Furthermore, increased public awareness and concern should reduce the opportunities for sexual offenders to locate potential victims.

Policy implications

Although no finding is ever definitive, the basic findings of the current study are sufficiently reliable to have implications for criminal justice policy. Given that the level of sexual recidivism is lower than commonly believed, discussions of the risk posed by sexual offenders should clearly differentiate between the high public concern about these offences and the relatively low probability of sexual re-offence.

The variation in recidivism rates suggests that not all sex offenders should be treated the same. Within the correctional literature it is well known that the most effective use of correctional resources targets truly high-risk offenders and applies lower levels of resources to lower risk offenders (Andrews & Bonta, 2003). The greater the assessed risk, the higher the levels of intervention and supervision; the lower the assessed risk, the lower the levels of intervention and supervision. Research has even suggested that offenders may actually be made worse by the imposition of higher levels of treatment and supervision than is warranted given their risk level (Andrews & Bonta, 2003). Consequently, blanket policies that treat all sexual offenders as "high risk" waste resources by over-supervising lower risk offenders and risk diverting resources from the truly high-risk offenders who could benefit from increased supervision and human service.

Although the broad risk markers in the current study are useful for estimating recidivism risk, it is possible to improve predictive accuracy by combining such factors into structured risk scales (e.g., Hanson, 1997). The evidence supporting the validity of these risk scales is now sufficient that they should be routinely included in applied risk assessments with sexual offenders (Barbaree, Seto, Langton, Peacock, 2001; Sjöstedt, & Långström, 2001; and reviews by Doren, 2002; Hanson, Morton & Harris, 2003).

Rather than considering all sexual offenders as continuous, lifelong threats, society will be better served when legislation and policies consider the cost/benefit break point after which resources spent tracking and supervising low-risk sexual offenders are better re-directed toward the management of high-risk sexual offenders, crime prevention, and victim services.

Author Note

The views expressed are those of the authors and do not necessarily reflect those of Public Safety and Emergency Preparedness Canada. We would like to thank Jean Proulx, Larry Motiuk, Marylee Stephenson, John Reddon, Lea Studer, Janice Marques, Roxanne Lieb, and Lin Song for access to their original data sets.

Andrew Harris can be reached at Corrections Research, Public Safety and Emergency Preparedness Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, K1A 0P8. Andrew.Harris@psepc-sppcc.gc.ca.

References

Allison, P.D. (1984). *Event history analysis : Regression for longitudinal event data.* Beverly Hills, CA: Sage.

Andrews, D. A., & Bonta, J. L. (2003). *The psychology of criminal conduct, Third Edition.* Cincinnati, Ohio: Anderson Publishing.

Barbaree, H. E., Seto, M. C., Langton, C., & Peacock, E. (2001). Evaluating the predictive accuracy of six risk assessment instruments for adult sex offenders. *Criminal Justice and Behavior, 28,* 490-521.

Berliner, L., Schram, D., Miller, L. L., & Milloy, C. D. (1995). A sentencing alternative for sex offenders: A study of decision making and recidivism. *Journal of Interpersonal Violence, 10,* 487-502.

Besserer, S., & Trainor, C. (2000). Criminal victimization in Canada, 1999. *Juristat.* Catalogue no. 85-002-XIE Vol. 20 no. 10. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics.

Bonta, J., & Hanson, R. K. (1995a). [10-year recidivism of Canadian federal offenders]. Unpublished raw data.

Bonta, J., & Hanson, R. K. (1995b, August). Violent recidivism of men released from prison. Paper presented at the 103rd annual convention of the American Psychological Association: New York.

CS/RESORS Consulting. (1991*). An evaluation of community sex offender programs in the Pacific Region.* Report presented to the Correctional Service of Canada Regional Headquarters (Contract no. 21803-0-A602/01-XSB). Vancouver, B.C.: Author.

Doren, D. M. (2002). *Evaluating Sex Offenders: A manual for civil commitments and beyond.* Sage: Thousand Oaks.

Doren, D. M. (1998). Recidivism base rates, predictions of sex offender recidivism, and the "sexual predator" commitment laws. *Behavioural Sciences and the Law, 16,* 97-114.

Hanson, R. K. (2002). *Evaluation of Manitoba's Secondary Risk Assessment.* Unpublished manuscript. Ottawa: Department of the Solicitor General of Canada.

Hanson, R. K. (1997). *The development of a brief actuarial risk scale for sexual offence recidivism.* (User Report 97-04. Ottawa: Department of the Solicitor General Canada.

Hanson, R. K., Broom, I., & Stephenson, M. (2004). Evaluating community sex offender treatment programs: A 12-year follow-up of 724 offenders. *Canadian Journal of Behavioural Science, 36,* 87-96.

Hanson, R. K., & Bussière, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 66 (2),* 348-362.

Hanson, R. K., Gordon, A., Harris, A. J. R., Marques, J. K., Murphy, W., Quinsey, V., & Seto, M. (2002). The 2001 ATSA report on the effectiveness of treatment for sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 14 (2),*169-194.

Hanson, R. K., Morton, K. E., & Harris, A. J. R. (2003). Sexual Offender Recidivism Risk: What We Know and What We Need to Know. In R. Prentky, E. Janus, & M. Seto (Eds.), *Understanding and managing sexually coercive behavior* (pp. 154-166). Annals of the New York Academy of Sciences, Vol 989. New York: New York Academy of Sciences.

Hanson, R. K., & Nicholaichuk, T. (2000). A cautionary note regarding Nicholaichuk et al. (2000). *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 12*(4), 289-293.

Hanson, R. K., Scott, H., & Steffy, R. A. (1995). A comparison of child molesters and non-sexual criminals: Risk predictors and long-term recidivism. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 32(3),* 325-337.

Hanson, R. K., Steffy, R. A., & Gauthier, R. (1992). *Long-term follow-up of child molesters: Risk prediction and treatment outcome.* (User Report No. 1992-02.) Ottawa: Corrections Branch, Ministry of the Solicitor General of Canada.

Hanson, R. K., Steffy, R. A., & Gauthier, R. (1993). Long-term recidivism of child molesters. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 61,* 646-652.

Langan, P. A., Schmitt, E. L., & Durose, M. R. (2003). Recidivism of sex offenders released from prison in 1984. Bureau of Justice Statistics NCJ 198281. Washington, DC: U.S. Department of Justice.

Marques, J. K., & Day, D. M. (1996). [SOTEP follow-up data for 1995]. Unpublished raw data.

Marques, J. K., Day, D. M., Nelson, C., & West, M. A. (1993). Effects of cognitive-behavioral treatment on sex offenders' recidivism: Preliminary results of a longitudinal study. *Criminal Justice and Behavior, 21,* 28-54.

Marques, J. K., Nelson, C., West, M. A., & Day, D. M. (1994). The relationship between treatment goals and recidivism among child molesters. *Behaviour Research and Therapy, 32,* 577-588.

Marshall, W. L., & Barbaree, H.E. (1988). The long-term evaluation of a behavioural treatment program for child molesters. *Behaviour Research and Therapy, 26(6),* 499-511.

Motiuk, L. L., & Brown, S. L. (1993). *Survival time until suspension for sex offenders on conditional release.* (Research Report No. R-31). Ottawa, Canada: Correctional Service of Canada.

Motiuk, L. L., & Brown, S. L. (1996). *Factors related to recidivism among released federal sex offenders.* (Research Report No. R-49). Ottawa, Canada: Correctional Service of Canada.

Motiuk, L. L., & Porporino, F. J. (1993). *An examination of sex offender case histories in federal corrections.* (Research Report No. R-30). Ottawa, Canada: Correctional Service of Canada.

Pellerin, B., Proulx, J., Ouimet, M., Paradis, Y., McKibben, A., & Aubut, J. (1996). Étude de la récidive post-traitement chez des agresseurs sexuels judiciarisés. *Criminologie, 29,* 85-108.

Prentky, R. A., Lee, A. F. S., Knight, R. A., & Cerce, D. (1997). Recidivism rates among child molesters and rapists: A methodological analysis. *Law and Human Behavior, 21,* 635-659.

Proulx, J., Pellerin, B., McKibben, A., Aubut, J., & Ouimet, M. (1997). Static and dynamic predictors of recidivism in sexual offenders. *Sexual Abuse, 9,* 7-28.

Reddon, J. R. (1996). [Phoenix Program for Sex Offender Treatment: An evaluation update with recidivism data obtained in September, 1995]. Unpublished raw data.

Savoir, J. (2002). Crime statistics in Canada, 2001. *Juristat.* Catalogue no. 85-002-XPE Vol. 22 no. 6. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics.

Sjöstedt, G., & Långström, N. (2001). Actuarial assessment of sex offender recidivism risk: A cross validation of the RRASOR and the Static-99 in Sweden. *Law and Human Behaviour, 25,* 629-645.

Song, L., & Lieb, R. (1995). *Washington State sex offenders: Overview of recidivism studies.* Olympia, WA: Washington State Institute for Public Policy.

Studer, L. H., Reddon, J. R., Roper, V., & Estrada, L. (1996). Phoenix: An inpatient treatment program for sex offenders. *Journal of Offender Rehabilitation, 23,* 91-97.

Thornton, D. (1997). [A 16-year follow-up of 563 sexual offenders released from HM Prison Service in 1979.] Unpublished raw data.

Appendix I : Figure 1

Sexual Recidivism in a Sample of Mixed Sexual Offenders (N = 4,724) Over a Twenty Year Period

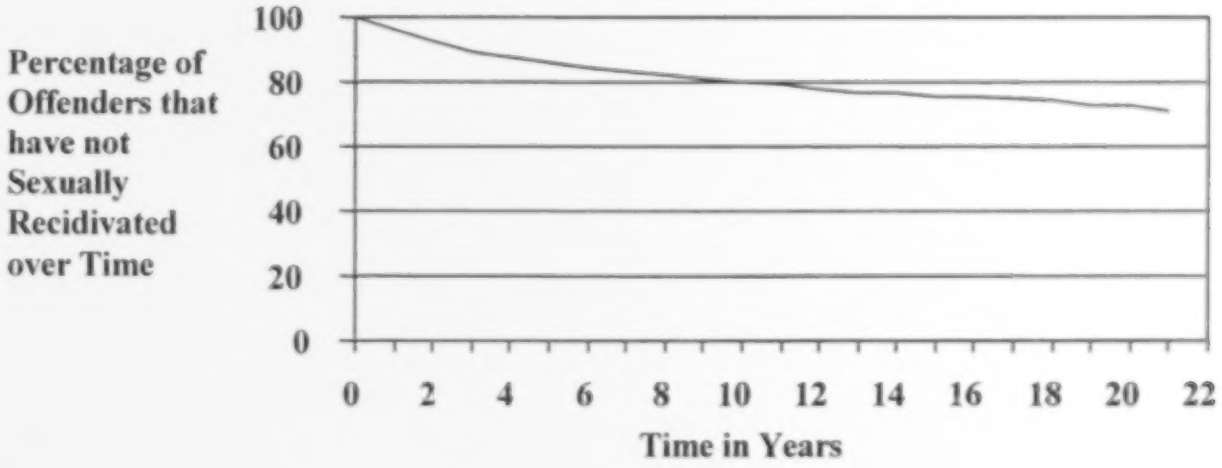

Appendix I : Figure 2

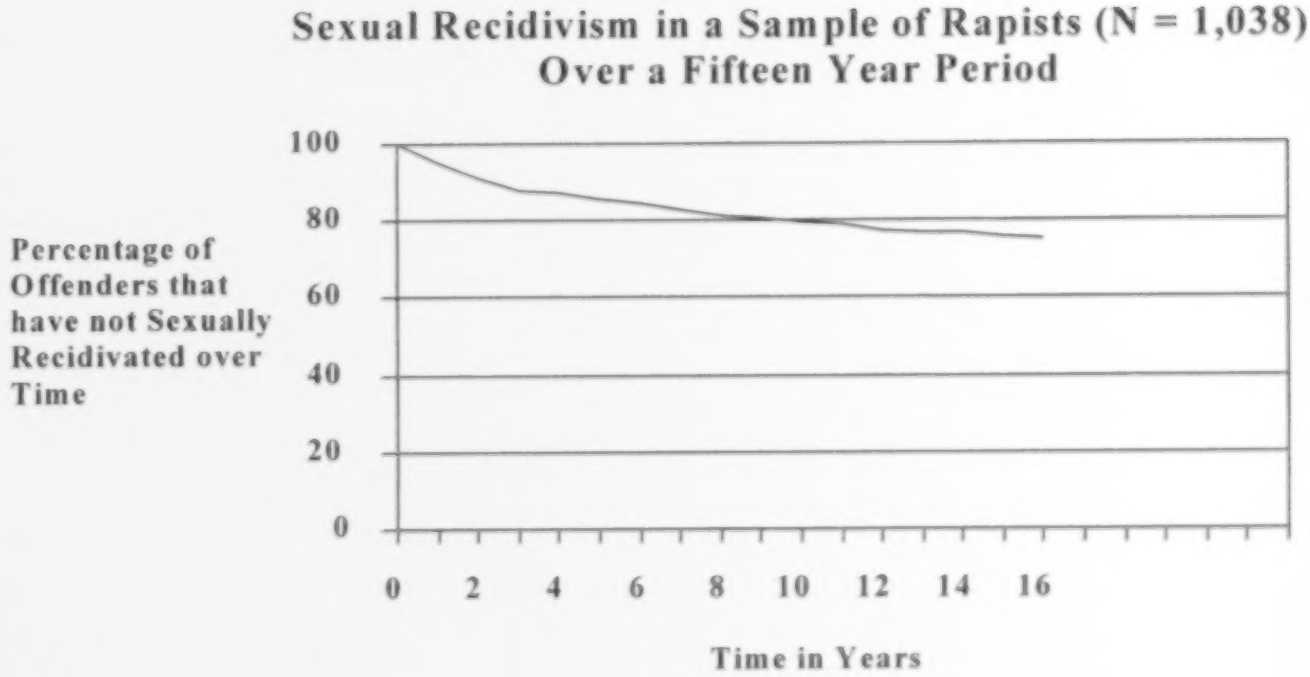

Appendix I : Figure 3

Sexual Recidivism in a Sample of Sexual Offenders

A Recidivism in "Extended Incest" Offenders (N = 1, 099) {Seventeen Year Follow-up}

B Recidivism in "Girl Victim" Offenders (N = 1, 572) {Seventeen Year Follow-up}

C Recidivism in "Boy Victim" Offenders (N = 706) {Fifteen Year Follow-up}

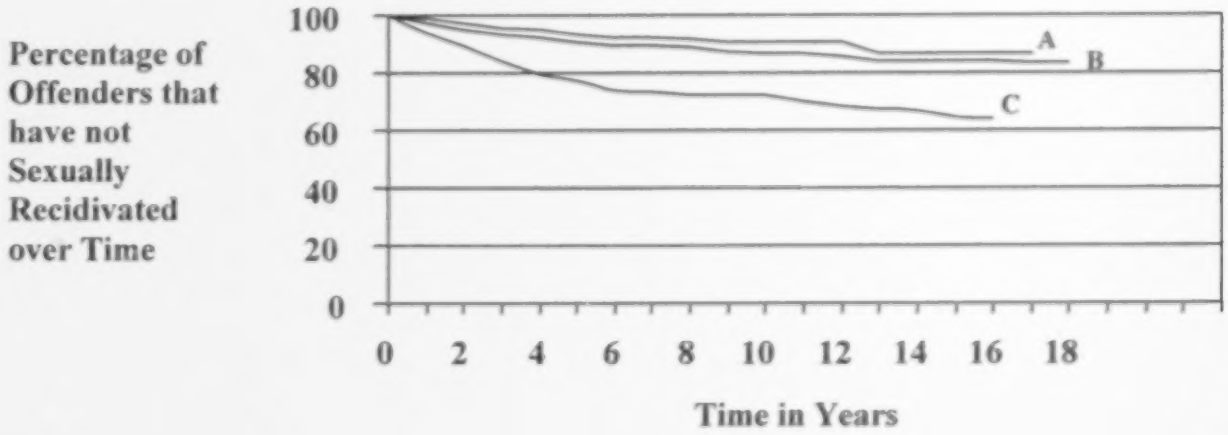

Appendix I : Figure 4

Sexual Recidivism in a Sample of Sexual Offenders

Those without a previous sexual conviction (N = 2, 973)
Versus
Those with a previous sexual conviction (N = 965)
Over a Seventeen Year Period

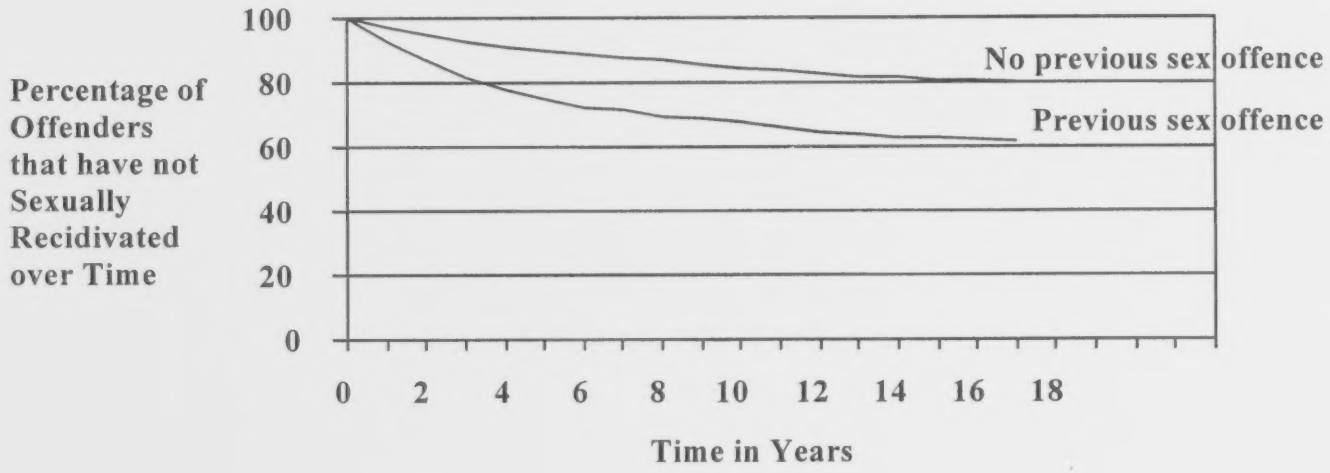

Appendix I : Figure 5

Sexual Recidivism in a Sample of Sexual Offenders

Those over the age of 50 at release (N = 488) {Thirteen Year Follow-up}
Versus
Those under the age of 50 at release (N = 3, 782) {Nineteen Year Follow-up}

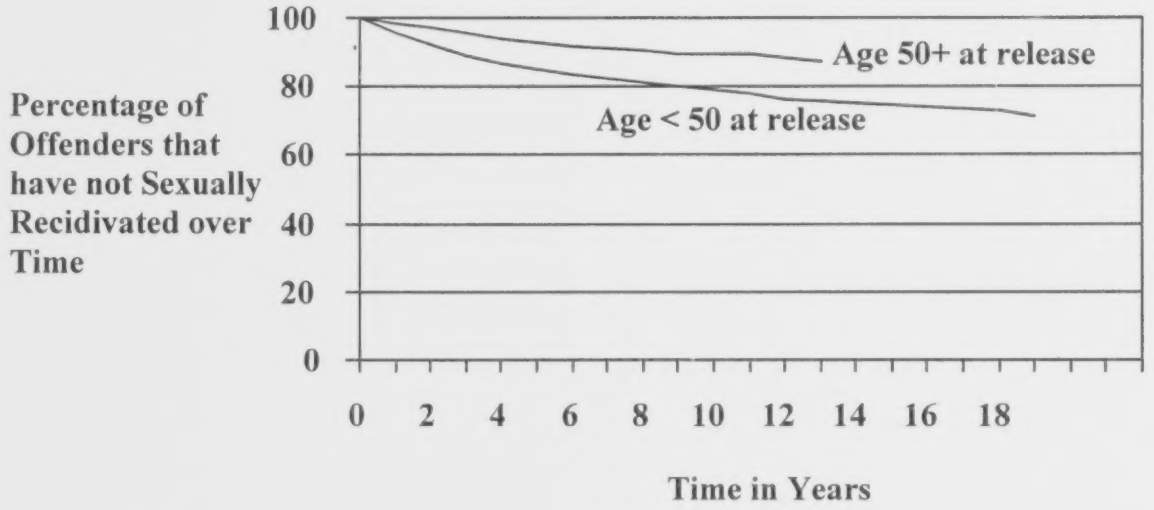

Appendix I : Figure 6

Sexual Recidivism in a Sample of Sexual Offenders

A Recidivism in men who have been offence-free for at least 15 years (N = 610)

B Recidivism in men who have been offence-free for at least 10 years (N = 1, 270)

C Recidivism in men who have been offence-free for at least 5 years (N = 2, 110)

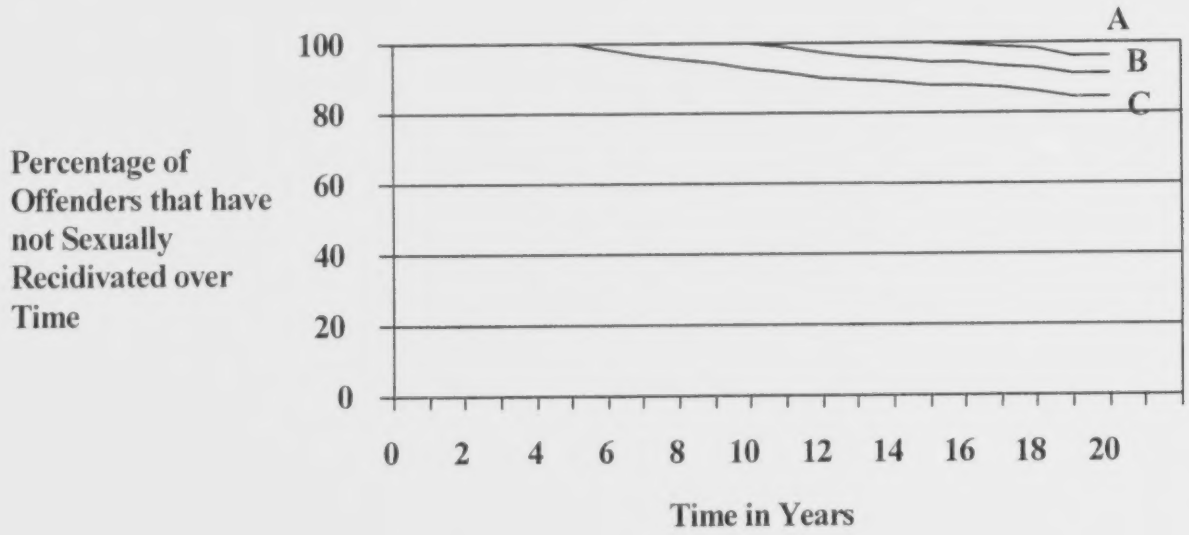

Appendix II

Stability of Sexual Recidivism Estimates in Selected Samples of Sexual Offenders

Sub-Group		5 Years % (C.I.)	10 Years % (C.I.)	15 Years % (C.I.)
All sexual offenders (N = 4,724)		14.0 (12.9-15.1) n = 2,492	19.8 (18.5-21.5) n = 1,348	24.2 (22.2-25.8) n = 631
Rapists (N = 1,038)		14.1 (11.6-16.4) n = 514	20.6 (17.8-24.2) n = 261	24.1 (20.1-27.9) n = 157
Extended Incest Child Molesters (N = 1,099)		6.4 (4.1-7.9) n = 416	9.4 (5.6 –12.4) n = 73	13.2 (7.7-18.3) n = 69
"Girl Victim" Child Molesters (N = 1,572)		9.2 (7.3-10.7) n = 766	13.1 (10.4-15.6) n = 218	16.3 (12.7-19.3) n = 208
"Boy Victim" Child Molesters (N = 706)		23.0 (19.4-26.6) n = 315	27.8 (23.8-32.2) n = 105	35.4 (29.3-40.7) n = 95
Offenders without a previous sexual conviction versus those with a previous sexual conviction Total N = 3,938 ♪	Without (n = 2,973)	9.8 (8.8-11.2) n = 1,798	15.3 (13.4-16.6) n = 995	19.4 (16.9-21.1) n = 454
	With (n = 965)	25.2 (22.0-28.0) n = 528	32.4 (28.6-35.4) n = 340	37.2 (33.2-40.8) n = 178
Offenders over age 50 at release versus offenders less than age 50 at release Total N = 4,237	Over 50 (n = 484)	7.1 (4.4-9.6) n = 260	10.7 (7.4-14.6) n = 135	12.5 (7.7-16.3) n = 72
	Less than 50 (n = 3,753)	14.9 (13.8-16.2) n = 2,208	21.1 (19.4-22.6) n = 1,204	25.7 (24.0-28.0) n = 558
Sex Offenders - offence free in the community for Five, Ten, and Fifteen years Total N = 3,970	5 years (n = 2,103)	7.0 (5.8-8.2) n = 1,336	12.0 (10.2-13.8) n = 631	15.3 (11.8-18.2) n = 87
	10 years (n = 1,263)	5.4 (3.5-6.5) n = 631	9.0 (5.8-12.2) n = 87	‡
	15 years (n = 604)	3.7 (0.9-7.1) n = 87	‡	‡

Note: 95% confidence interval in parentheses

‡ = Insufficient data to compute reliable estimate

♪ = Pinel sample not included: (minus 382 offenders)

Rapport pour spécialistes

La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse

2004-03

Sécurité publique et Protection civile Canada

Canada

Andrew J. R. Harris et R. Karl Hanson

Sécurité publique et Protection civile Canada

La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse

2004-03

Le présent document existe également en anglais. This document is also available in English under the title: Sex Offender Recidivism: A simple question.

On peut également le consulter sur le site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada : http://www.sppcc-psepc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le solliciteur général du Canada (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile), 2004. Tous droits réservés.

Version papier
N° de catalogue PS3-1/2004-3
ISBN 0-662-68211-4

Version PDF
N° de catalogue PS3-1/2004-3F-PDF
ISBN 0-662-76860-4

Table des matières

Résumé ii
Introduction 1
Méthode 5
Résultats 9
Observations 13
Bibliographie 17
Annexe I : Figures 21
Annexe II : Stabilité des estimations de la récidive sexuelle 27

Résumé

Dans l'étude dont il est question ici, nous examinons la récidive sexuelle — définie comme une accusation ou une condamnation pour une nouvelle infraction sexuelle - à l'aide des données de dix études de suivi sur des délinquants sexuels adultes de sexe masculin (échantillon combiné de 4 724 sujets). Les résultats indiquent que la plupart des délinquants sexuels ne commettent pas de nouvelle infraction sexuelle, que ceux qui en sont à leur première infraction sexuelle sont beaucoup moins susceptibles de commettre une nouvelle infraction sexuelle que ceux qui avaient déjà été condamnés pour une infraction sexuelle, et que les délinquants de plus de 50 ans sont moins susceptibles de récidiver que les délinquants moins âgés. En outre, nous avons constaté qu'à mesure que s'allonge la période que les délinquants passent dans la collectivité sans commettre d'infraction, le taux de récidive sexuelle décroît. Les données montrent que les taux de récidive sont différents pour les violeurs, les auteurs d'inceste, les agresseurs d'enfants qui s'en prennent à des filles et les agresseurs d'enfants qui s'en prennent à des garçons. Ces résultats viennent contredire certaines convictions solidement ancrées à propos de la récidive sexuelle et seront utiles pour l'élaboration des politiques visant à gérer le risque que présentent les délinquants condamnés pour une infraction sexuelle.

Introduction

À peu près tout le monde voudrait savoir quelle proportion des délinquants sexuels commettent une nouvelle infraction sexuelle. Les membres du gouvernement, les médias et les parents inquiets présument souvent que le risque de récidive des délinquants sexuels est extrêmement élevé, et ils posent habituellement aux personnes qui travaillent auprès de ces délinquants des questions comme « Tous les délinquants sexuels récidivent, n'est-ce pas? » ou « Est-ce qu'ils ne vont pas récidiver si vous les libérez? ». Pour répondre à ce genre de question, mieux vaut se fier aux résultats de la recherche; toutefois, avant tout, il importe de bien définir la question qui est posée.

Une question d'une simplicité trompeuse

La question fondamentale à propos de la récidive sexuelle est habituellement exprimée à peu près de la façon suivante : « Quelle proportion de délinquants sexuels commettent une nouvelle infraction sexuelle après leur mise en liberté? » il n'est pas aussi facile que l'on pourrait croire de répondre à cette question. Premièrement, nous devons définir la notion de « récidive ». Dans certaines études, la récidive est considérée comme toute condamnation pour une nouvelle infraction sexuelle (Hanson, Scott et Steffy, 1995). Dans d'autres, on appelle récidivistes tous les délinquants qui ont été accusés d'une nouvelle infraction sexuelle, qu'ils aient été condamnés ou non (Song et Lieb, 1995). En ajoutant les accusations aux condamnations, on devrait évidemment obtenir un taux de récidive plus élevé (Prentky, Lee, Knight et Cerce, 1997). D'autres études enfin utilisent une définition large de la récidive sexuelle, qui comprend les signalements non officiels qui sont faits aux organismes de protection de l'enfance, les signalements faits par le délinquant lui-même, les manquements aux conditions de la liberté sous condition, et le simple fait d'être interrogé par la police (Marshall et Barbaree, 1988). Toutes autres choses étant égales, l'estimation du taux de récidive devrait augmenter à mesure qu'on élargit la définition; plus la définition est générale, plus le taux de récidive devrait être élevé. Par conséquent, lorsqu'on évalue la récidive, il importe de préciser les critères qui la définissent (p. ex. « quelle proportion des délinquants sexuels sont accusés d'une nouvelle infraction sexuelle ou condamnés pour une nouvelle infraction sexuelle après leur mise en liberté? »).

Deuxièmement, il faut tenir compte de la période de suivi. Lorsque la durée de la période de suivi augmente, le nombre cumulatif de récidivistes ne peut qu'augmenter. Il importe cependant de souligner que l'augmentation du nombre de récidivistes n'équivaut pas à l'augmentation du taux annuel de récidive. La probabilité qu'une personne reproduise un même comportement diminue à mesure que se prolonge la période durant laquelle elle s'est abstenue de ce comportement; cela vaut pour tous les crimes (et presque tous les comportements). Dans les deux années qui suivent la mise en liberté, le taux de récidive est beaucoup plus élevé qu'entre dix et douze ans après la mise en liberté. Par conséquent, lorsqu'on évalue la récidive sexuelle, il faut définir la période de suivi (p. ex. « dans les cinq années qui suivent leur mise en liberté, quelle proportion des délinquants sexuels sont accusés d'une nouvelle infraction sexuelle ou condamnés pour une nouvelle infraction sexuelle? »).

Troisièmement, il faut tenir compte de la diversité des délinquants sexuels. Nous savons que les auteurs d'inceste récidivent en moins grande proportion que les délinquants qui s'en prennent à des victimes en dehors du foyer familial (Hanson et Bussière, 1998). Nous savons aussi que le taux de récidive des agresseurs d'enfants qui ont pour victimes des garçons est plus élevé que celui des agresseurs qui s'en prennent uniquement à des filles (Hanson et Bussière, 1998). Par conséquent, lorsqu'on prend en considération le type de délinquant sexuel, la question qui paraissait simple au début se complique encore davantage (p. ex. « dans les cinq années qui suivent leur mise en liberté, quelle proportion d'agresseurs d'enfants s'en prenant à des garçons sont accusés d'une nouvelle infraction sexuelle ou condamnés pour une nouvelle infraction sexuelle? »).

De nombreuses infractions sexuelles ne sont jamais signalées à la police; c'est la même chose pour toutes les infractions avec violence, sauf le meurtre. La meilleure estimation que nous puissions faire des infractions sexuelles non signalées nous est fournie par les études sur la victimisation. Dans une étude typique, on téléphone à un échantillon aléatoire de personnes et on leur demande si elles ont été victimes d'un crime au cours des douze mois précédents. Une enquête sur la victimisation effectuée récemment a révélé qu'il y a eu environ un demi-million d'agressions sexuelles (499 000) au Canada en 1999 (Besserer et Trainor, 2000). Bien que les signalements à la police de crimes violents et de crimes sexuels aient diminué régulièrement au Canada entre 1993 et 1999, on a constaté des augmentations de 1 % des crimes violents et des crimes sexuels durant les années 2000 et 2001 (Savoie, 2002). Les taux de victimisation sexuelle, selon des enquêtes sur la victimisation, semblent être demeurés pratiquement les mêmes au cours de cette période (Besserer et Trainor, 2000). L'étude de Besserer et Trainor (2000) a montré que c'est dans le cas des infractions sexuelles que le taux de non-signalement est le plus élevé (78 %). Lorsqu'on a demandé aux répondants pourquoi ils n'avaient pas signalé l'incident à la police, 59 % ont répondu que l'incident n'était pas assez important pour qu'ils le signalent. Par conséquent, le lecteur peut se demander en quoi consiste exactement une agression sexuelle.

Dans l'étude de Besserer et Trainor (2000) sur la victimisation, les auteures ont utilisé une définition très large de l'agression sexuelle. Elles ont compté toutes les tentatives d'activité sexuelle forcée, tous les attouchements, agrippements, baisers et caresses non désirés, de même que les menaces d'agression sexuelle (Jennifer Tuffs, communication personnelle, 15 janvier 2003). Il ne fait aucun doute qu'en utilisant cette définition, elles incluaient dans leur étude certains comportements qui ne cadrent pas avec l'image qu'on se fait habituellement d'une infraction sexuelle.

Toutes les avances sexuelles non désirées sont inacceptables; elles peuvent même être criminelles et causer un tort psychologique à la victime. Toutefois, en tant que société, nous devons décider si nous voulons considérer comme un crime sexuel non signalé un attouchement non désiré sur les fesses. Il sera difficile d'en arriver à une définition commune du crime sexuel. En utilisant une définition trop large, on criminalise les gestes de mauvais goût et on exagère le problème des agressions sexuelles. Par ailleurs, en utilisant une définition trop restreinte, on dévalorise les victimes qui, tout en ne montrant aucun signe manifeste de traumatisme, peuvent avoir véritablement souffert aux mains d'un agresseur sexuel. L'examen détaillé de la relation entre les infractions sexuelles déclarées et les infractions non décelées ne fait pas partie de la présente étude. Le lecteur doit cependant se rappeler que lorsqu'on pose la question qui concerne la récidive sexuelle, il faut préciser la nature de l'infraction considérée. Dans les analyses qui suivent, la récidive désigne la perpétration de toute nouvelle infraction sexuelle signalée à la police, qui est plausible et suffisamment grave pour justifier une accusation ou une condamnation.

Comme nous venons de le voir, la question qui paraissait simple au début n'est pas si simple. Plutôt que de demander « quelle proportion des délinquants sexuels commettent une nouvelle infraction sexuelle? », une personne avertie s'informera du taux de récidive d'un type particulier de délinquants sexuels (p. ex. les auteurs d'inceste, par rapport aux violeurs), sur une période de temps déterminée (p. ex. 10 ans), en précisant la définition de la récidive (p. ex. les condamnations pour une nouvelle infraction sexuelle). À défaut de fournir toutes ces précisions, elle obtiendra comme réponse des estimations extrêmement différentes du taux de récidive sexuelle.

Dans la présente étude, nous avons examiné la question de la récidive sexuelle en ayant recours à un grand échantillon diversifié de délinquants provenant de divers endroits. L'échantillon global est suffisamment grand (4 724) pour qu'on puisse calculer les taux de récidive observés après des périodes de suivi de cinq, dix et quinze ans chez des sous-groupes importants de délinquants sexuels : violeurs, agresseurs d'enfants s'en prenant à des filles, agresseurs d'enfants s'en prenant à des garçons, auteurs d'inceste, délinquants ayant déjà commis ou non une autre infraction sexuelle, délinquants âgés (plus de 50 ans au moment de la mise en liberté) et délinquants plus jeunes. Nous évaluerons aussi le taux de

récidive sexuelle des délinquants sexuels qui n'ont pas commis d'infraction dans la collectivité pendant cinq, dix et quinze ans.

Méthode

Les échantillons

Notre échantillon (N = 4 724) est constitué de dix sous-échantillons. Ceux-ci sont composés de 191 à 1 138 délinquants qui proviennent du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de la Californie, de l'État de Washington, de l'Angleterre et du pays de Galles (Her Majesty's Prison Service) et du Service correctionnel du Canada (SCC, trois ensembles de données). Dans cinq échantillons, le critère qui définissait la récidive était les « condamnations pour une infraction sexuelle »; dans quatre échantillons, c'était « les accusations et les condamnations ». Dans le dernier échantillon (Manitoba), les critères étaient les accusations, les condamnations et d'autres renseignements détenus par la police. Le tableau 1 présente un aperçu des sous-échantillons.

Tous les délinquants de l'échantillon global ont été libérés d'un établissement correctionnel, sauf ceux de l'échantillon des Services de probation du Manitoba et environ la moitié des délinquants de l'échantillon de l'État de Washington, à qui l'on a imposé des peines communautaires. Pour la plupart des échantillons, l'origine raciale ou ethnique n'était pas indiquée, mais si l'on se base sur les données démographiques des provinces, des États et des pays d'origine, on peut supposer que la majorité des délinquants étaient de race blanche. Tous les sujets étaient des délinquants adultes de sexe masculin (âgés d'au moins 18 ans au moment de la mise en liberté). Trente-sept pour cent étaient célibataires et 27,9 % avaient déjà été condamnés pour une infraction sexuelle (pour 9,4 %, plus d'une condamnation).

Administration fédérale canadienne – région du Pacifique (CS/RESORS Consulting, 1991; Hanson, Broom et Stephenson, 2004). Les auteurs ont suivi les délinquants sexuels qui ont été mis en liberté en Colombie-Britannique entre 1976 et 1992. L'objectif initial de l'étude était de comparer des délinquants ayant bénéficié de services de counseling obligatoire dans la collectivité (n = 401) et des délinquants libérés au cours des années antérieures et n'ayant pas bénéficié de ce programme postlibératoire (n = 288). Nous avons retiré de l'échantillon les délinquants libérés au cours de l'exercice 1983-1984 (n = 38) pour éviter un chevauchement avec l'autre cohorte du SCC décrite ci-dessous. Les données sur la récidive ont été codées en 2000 à partir des dossiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les accusations et les condamnations relatives aux nouvelles infractions sexuelles ont servi de critères de la récidive dans cet échantillon.

Étude sur la récidive chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada – mises en liberté en 1983-1984 (Bonta et Hanson, 1995a; voir aussi Bonta et Hanson, 1995b). Cette étude portait sur les 316 délinquants sexuels inclus dans l'échantillon total de 3 180 délinquants sous responsabilité fédérale mis en liberté par le SCC au cours de l'exercice 1983-1984. Les délinquants sexuels étaient définis comme les délinquants qui avaient été condamnés pour une infraction sexuelle. Les données sur la récidive ont été recueillies en 1994 à partir des dossiers nationaux d'antécédents criminels tenus par la GRC. Les condamnations pour toute nouvelle infraction sexuelle ont servi de critère de la récidive dans cet échantillon.

Délinquants sous responsabilité fédérale au Canada mis en liberté entre 1991 et 1994 (Motiuk et Brown, 1993; Motiuk et Brown, 1996). Les auteurs ont suivi un groupe de délinquants sexuels qui avaient été mis en liberté par le SCC entre 1991 et 1994. On avait examiné les dossiers de ces délinquants en 1991 (Motiuk et Porporino, 1993) durant leur incarcération. Les données de suivi ont été codées en 1994 à partir des dossiers de la GRC. Les accusations et les condamnations relatives aux nouvelles infractions sexuelles ont servi de critères de la récidive dans cet échantillon.

Tableau 1

Caractéristiques de l'étude

Échantillon	Taille de l'échan-tillon	Âge (ET)	Type de délinquant viol/EX/IN (%)	Taille de l'échantillon pour le type	Nombre moyen d'années de suivi	Taux de récidive sexuelle	Critères de la récidive
Dél. sous resp. fédérale – Pacifique	689	38 (11)	36 / 30 / 33	362	11	24,7	Accusations et condamnations
Dél. sous resp. fédérale au Canada – mises en liberté en 1983-1984	316	31 (8,7)	-- / -- / --	0	10	19,7	Condamnations
Dél. sous resp. fédérale au Canada – mises en liberté entre 1991 et 1994	241	37 (11)	53 / 19 / 28	208	2	7,1	Accusations et condamnations
Millbrook (Ontario)	186	33 (10)	00 / 82 / 18	186	23	35,5	Condamnations
Institut Philippe Pinel	363	36 (11)	30 / 43 / 27	349	4	16,3	Condamnations
Alberta Hospital Edmonton	363	36 (10)	27 / 27 / 46	363	5	5,5	Condamnations
SOTEP (Californie)	1 137	38 (8,9)	29 / 40 / 31	1 130	5	13,3	Accusations et condamnations
HM Prison Service (R.-U.)	529	36 (12)	53 / 32 / 15	325	16	25,7	Condamnations
SSOSA (État de Washington)	587	36 (13)	10 / 41 / 49	582	5	7,5	Accusations et condamnations
Services de probation du Manitoba	202	35 (12)	26 / 42 / 32	128	2	10,2	Accusations, condamnations et autres renseignements

Nota : EX = agresseurs d'enfants extra-familiaux; IN = agresseurs d'enfants intra-familiaux

Étude sur la récidive de Millbrook (Hanson, Scott et Steffy, 1995; Hanson, Steffy et Gauthier, 1992; Hanson, Steffy et Gauthier, 1993). Pour cette étude, on a recueilli des données sur la récidive à long terme (de 15 à 30 ans) d'agresseurs d'enfants mis en liberté entre 1958 et 1974 par le centre correctionnel de Millbrook, un établissement provincial à sécurité maximale situé en Ontario, au Canada. Environ la moitié des sujets de l'échantillon ont participé à un bref programme de traitement. Les données sur la récidive ont été codées à partir des dossiers de la GRC en 1989 et en 1991. Les condamnations pour toute nouvelle infraction sexuelle ont servi de critère de la récidive dans cet échantillon.

Institut Philippe Pinel (Montréal) (Proulx, Pellerin, McKibben, Aubut et Ouimet, 1997; Pellerin et coll., 1996). Cette étude portait sur des délinquants sexuels traités dans un établissement psychiatrique à sécurité maximale entre 1978 et 1993. L'Institut Philippe Pinel de Montréal offre un traitement de longue durée (1 à 3 ans) aux délinquants sexuels qui y sont dirigés par le système correctionnel et le système de santé mentale. Les données sur la récidive ont été recueillies en 1994 à partir des dossiers de la GRC. Les condamnations pour toute nouvelle infraction sexuelle ont servi de critère de la récidive dans cet échantillon.

Alberta Hospital Edmonton – Programme Phoenix (Reddon, 1996; voir aussi Studer, Reddon, Roper et Estrada, 1996). Les délinquants sexuels examinés dans cette étude comptaient parmi les délinquants ayant participé au programme de traitement Phoenix (Alberta Hospital Edmonton) entre 1987 et 1994. Le programme Phoenix est un programme de traitement éclectique offert aux patients hospitalisés; un grand nombre de participants sont des délinquants qui y sont dirigés par les responsables des établissements correctionnels fédéraux. Les données sur la récidive ont été recueillies en 1995 à partir des dossiers de la GRC. Les condamnations pour toute nouvelle infraction sexuelle ont servi de critère de la récidive dans cet échantillon.

Sex Offender Treatment and Evaluation Project (SOTEP) de la Californie (Marques et Day, 1996; voir aussi Marques, Day, Nelson et West, 1993; Marques, Nelson, West et Day, 1994). L'objectif premier de cette étude était d'examiner l'efficacité du traitement. L'échantillon utilisé pour l'étude comprenait des délinquants sexuels affectés au hasard au traitement (n = 172), un groupe témoin de bénévoles appariés, des délinquants qui ont refusé le traitement et un échantillon général de délinquants sexuels du système correctionnel de la Californie (échantillon total de 1 137). Les hommes ayant commis des agressions uniquement contre leurs enfants biologiques ont été exclus. Les sujets ont été admis à cette étude entre 1985 et 1995; les données de suivi ont été recueillies en 1995 à partir des casiers judiciaires locaux et nationaux ainsi que des rapports des services de probation et des services de police locaux. Les accusations et les condamnations relatives aux nouvelles infractions sexuelles ont servi de critères de la récidive dans cet échantillon.

Her Majesty's Prison Service (Royaume-Uni) (Thornton, 1997). Pour cette étude, on a suivi pendant 16 ans tous les délinquants sexuels qui ont été mis en liberté du Her Majesty's Prison Service (Angleterre et pays de Galles) en 1979 (n = 573). Les données sur la récidive ont été tirées des dossiers du Home Office en 1995. Très peu de délinquants de cet échantillon auraient bénéficié d'un traitement spécialisé pour délinquants sexuels. Les condamnations pour toute nouvelle infraction sexuelle ont servi de critère de la récidive dans cet échantillon.

SSOSA de l'État de Washington (Berliner, Schram, Miller et Milloy, 1995; Song et Lieb, 1995). On a créé cet ensemble de données pour évaluer le programme de solution de rechange à l'incarcération pour les délinquants sexuels (Special Sex Offender Sentencing Alternative [SSOSA]), qui permet aux juges de condamner les délinquants sexuels à un traitement dans la collectivité. Pour être admissibles au programme SSOSA, les délinquants doivent en être à leur première condamnation pour une infraction sexuelle autre que le viol au premier ou au deuxième degré. L'échantillon était constitué de

287 délinquants ayant participé au programme SSOSA et de 300 délinquants qui étaient admissibles au programme, mais n'y avaient pas participé. La plupart des sujets étaient de race blanche (85 %). Les délinquants ont été condamnés entre janvier 1985 et juin 1986, et les données de suivi ont été recueillies en décembre 1990. Les accusations et les condamnations relatives aux nouvelles infractions sexuelles ont servi de critères de la récidive dans cet échantillon.

Services de probation du Manitoba (Hanson, 2002). On a réalisé cette étude de suivi pour évaluer une échelle d'évaluation du risque utilisée par les agents de probation du Manitoba, au Canada. Les 202 délinquants de l'échantillon avaient été intégrés à la charge de travail des agents de probation de façon consécutive entre mai 1997 et février 1999. Les données sur la récidive ont été recueillies en novembre 2000 à partir des dossiers de la GRC. À la différence des dossiers utilisés dans les autres études (qui ne contenaient que les accusations ayant abouti devant les tribunaux et les condamnations), les dossiers de la GRC pour l'échantillon du Manitoba contenaient aussi les accusations pendantes et les cas faisant l'objet d'une enquête de la police.

Analyse

Pour l'analyse, nous avons regroupé les renseignements propres aux cas (sans identificateurs individuels) des dix ensembles de données originaux. Nous avons calculé les taux de récidive à l'aide de l'analyse de survie (Allison, 1984). Cette analyse permet d'obtenir la proportion cumulative de sujets n'ayant pas récidivé à la fin d'une période déterminée. Nous avons ensuite soustrait ces pourcentages de 100 afin de produire des estimations de la récidive après cinq, dix et quinze années. De plus, nous avons calculé l'erreur type de mesure pour ces estimations, ce qui a permis de calculer des intervalles de confiance de 95 %. L'intervalle de confiance de 95 % indique la fourchette de valeurs à l'intérieur de laquelle devrait se situer « 19 fois sur 20 », ou 95 % du temps, le pourcentage de récidive observé.

Résultats

La récidive sexuelle a été mesurée en fonction des critères employés dans les rapports de recherche originaux : condamnations (5 échantillons); nouvelles accusations ou nouvelles condamnations (4 échantillons); condamnations, accusations et autres renseignements détenus par la police (échantillon du Manitoba). Les taux de récidive après cinq et dix ans étaient de 17 % et 21 % dans les études dans lesquelles on se servait uniquement des condamnations comme mesure de la récidive, et de 12 % et 19 % dans les études dans lesquelles on utilisait les accusations et les condamnations. Compte tenu de la similitude entre les taux de récidive en dépit de la mesure utilisée, nous avons combiné les données pour obtenir une estimation globale des taux de récidive sexuelle. Les taux estimés à l'aide de l'échantillon combiné seraient plus près du taux de nouvelles condamnations que du taux de nouvelles accusations parce que les sources utilisées pour les données sur la récidive contenaient relativement peu d'accusations n'ayant pas donné lieu à des condamnations.

Taux de récidive sexuelle

Le tableau 2 résume les taux de récidive pour trois périodes (cinq ans, dix ans, quinze ans) pour chacun des sous-groupes examinés. Les taux globaux de récidive (14 % après 5 ans, 20 % après 10 ans, et 24 % après 15 ans) étaient semblables pour les violeurs (14 %, 21 % et 24 %) et le groupe combiné des agresseurs d'enfants (13 %, 18 % et 23 %). Il y avait cependant des différences significatives entre les agresseurs d'enfants, le taux le plus élevé ayant été observé chez les agresseurs s'en prenant à des garçons de l'extérieur de la famille (35 % après 15 ans) et le taux le plus faible chez les auteurs d'inceste (13 % après 15 ans).

Les délinquants ayant déjà été condamnés pour une infraction sexuelle avaient un taux de récidive environ deux fois plus élevé que les délinquants qui en étaient à leur première condamnation pour une infraction sexuelle (37 % par rapport à 19 % après 15 ans). L'âge était aussi associé à la récidive, les délinquants de plus de 50 ans au moment de la mise en liberté ayant récidivé deux fois moins que les délinquants plus jeunes (50 ans et moins) (12 % par rapport à 26 % après 15 ans). Comme on pouvait s'y attendre, les délinquants n'ayant pas commis d'infraction dans la collectivité présentaient un risque moins élevé de récidive sexuelle. Alors que le taux de récidive moyen des délinquants dix ans après la mise en liberté était de 20 %, ce taux était de 12 % pour les délinquants n'ayant pas commis d'infraction pendant cinq ans, et de 9 % pour ceux n'ayant pas commis d'infraction pendant 10 ans. Le taux de récidive cinq ans après la mise en liberté était de 4 % pour les délinquants qui n'avaient pas commis d'infraction pendant 15 ans. Pour les fins de l'étude, les délinquants n'ayant pas commis d'infraction sont ceux qui n'avaient pas commis de nouvelle infraction sexuelle ou de nouvelle infraction non sexuelle avec violence ou encore de nouvelle infraction non violente suffisamment grave pour qu'ils soient incarcérés durant la fin de période de suivi.

Courbes de survie

Les chiffres du tableau 2 découlent des analyses de survie présentées aux figures 1 à 6 (annexe I). Le lecteur désirant obtenir des détails sur les taux de récidive peut se servir de ces figures pour estimer les taux de récidive pour différentes périodes (p. ex. trois ans). Dans les graphiques de ces figures, chaque délinquant est représenté au coin supérieur gauche au moment de sa mise en liberté (au moment de la détermination de la peine quand il s'agit de délinquants condamnés à une peine communautaire). Au moment de la mise en liberté, aucun délinquant n'a encore récidivé dans la collectivité — ainsi, 100 % des délinquants n'ont pas récidivé au point « 0 ». Au fil des années (axe horizontal du graphique), certains

Tableau 2

Récidive sexuelle (%) au fil du temps selon les échantillons

Sous-groupe		5 ans	10 ans	15 ans	Illustré à la figure n°
Tous les délinquants sexuels		14	20	24	1
Violeurs		14	21	24	2
Auteurs d'inceste		6	9	13	3
Agresseurs d'enfants s'en prenant à des filles		9	13	16	3
Agresseurs d'enfants s'en prenant à des garçons		23	28	35	3
Délinquants jamais condamnés pour infraction sexuelle et délinquants déjà condamnés pour infraction sexuelle	Jamais condamnés	10	15	19	4
	Déjà condamnés	25	32	37	4
Délinquants de plus de 50 ans à la mise en liberté et délinquants de 50 ans et moins à la mise en liberté	Plus de 50 ans	7	11	12	5
	50 ans et moins	15	21	26	5
Délinquants sexuels sans infraction dans la collectivité pendant cinq, dix et quinze ans	5 ans	7	12	15	6
	10 ans	5	9	‡	6
	15 ans	4	‡	‡	6

‡ = Données insuffisantes pour calculer des estimations fiables

délinquants récidivent et la courbe de survie se met à descendre. Pour connaître la proportion de délinquants qui n'ont pas commis d'infraction dans la collectivité pendant 10 ans, il s'agit de tirer une ligne verticale à partir de la marque de 10 ans (située sur l'axe appelé « Durée en années ») jusqu'à la courbe de survie. Puis, il faut tirer à partir de ce point de la courbe de survie une ligne perpendiculaire jusqu'à l'axe vertical (appelé « Proportion de délinquants n'ayant pas commis de nouvelle infraction sexuelle »). Pour déterminer la proportion des délinquants qui ont récidivé, il suffit de soustraire de 100 la proportion des délinquants qui sont encore dans la collectivité.

Il convient de souligner un facteur que l'on peut observer dans les graphiques; dans tous les cas, sans exception, plus les délinquants restent longtemps dans la collectivité sans commettre d'infraction, moins ils sont susceptibles de commettre une nouvelle infraction sexuelle, comme le montre l'aplanissement des courbes au fil des années. La partie la plus raide de la courbe (la période à risque élevé) se situe dans les premières années suivant la mise en liberté.

Erreur d'estimation

Les données présentées dans tous les graphiques et au tableau 2 sont des estimations, et certaines erreurs sont inhérentes au processus d'estimation. Si l'étude était répétée avec des échantillons différents, les chiffres ne seraient pas exactement les mêmes. Une façon d'évaluer la stabilité des estimations est de calculer des intervalles de confiance de 95 % en se fondant sur l'erreur type d'estimation de l'analyse de survie (annexe II). L'analyse de survie calcule l'erreur type d'estimation à partir du nombre de récidivistes et de non-récidivistes à chaque intervalle de temps précédent. L'intervalle de confiance de 95 % indique la fourchette de valeurs à l'intérieur de laquelle les résultats sont susceptibles de se situer, 19 fois sur 20, si l'étude est répétée 20 fois.

Par exemple, si l'on regarde l'annexe II, l'estimation de la récidive après 5 ans pour l'ensemble de l'échantillon (14,0 %) est fondé sur un échantillon initial de 4 724 délinquants, dont 2 492 ont été suivis pendant au moins 5 ans. L'intervalle de confiance de 95 % s'étend de 12,88 % à 15,12 % (écart de 1,12 % par rapport à l'estimation de 14,0 %). Avec les échantillons de grande taille, les intervalles de confiance sont peu étendus, ce qui indique que les études subséquentes donneront probablement des résultats très semblables. Le lecteur notera cependant que les intervalles de confiance augmentent avec la période de suivi et lorsqu'on examine des sous-groupes de délinquants. Ainsi, l'estimation de la récidive après 15 ans pour les agresseurs d'enfants s'en prenant à des garçons (35,4 %) était fondée sur 95 sujets seulement et avait un intervalle de confiance s'étendant de 29,3 % à 40,7 % (± 5,7 %). La plupart des intervalles de confiance étaient de moins de 5 %.

Interprétation des estimations de la récidive

Les estimations de la récidive peuvent s'appliquer à un ensemble de délinquants ou à des cas individuels. Ainsi, si l'on veut suivre au fil des années un groupe de 100 violeurs nouvellement mis en liberté (tableau 2 : deuxième sous-groupe – « violeurs »), on peut s'attendre à ce que quatorze d'entre eux récidivent dans les cinq premières années. Dans les cinq années suivantes, pour les sixième à dixième années de suivi, on peut s'attendre à ce que sept autres violeurs récidivent, pour un total de 21 délinquants après 10 ans. Dans les cinq années suivantes, pour les dixième à quinzième années de suivi, on s'attendra à ce que trois autres violeurs récidivent, pour un total de 24 sur 100 après quinze ans, soit 24 % de l'échantillon. Il est intéressant de noter que dans chaque tranche successive de 5 ans, le taux de récidive diminue de moitié, passant de 14 % au cours des cinq années suivant la mise en liberté, à 7 % dans la deuxième tranche de 5 années, et à 3 % dans la troisième tranche de 5 années.

On peut aussi appliquer les estimations de la récidive à un cas individuel. Les probabilités de récidive d'un violeur « typique » avant la fin des cinq premières années seraient de 14 %, de 21 % après 10 ans, et de 24 % après 15 ans. Ces probabilités sont les mêmes que pour le groupe auquel le délinquant est le plus associé. Le risque de récidive du délinquant différera du taux de récidive du groupe dans la mesure où le délinquant diffère des membres « typiques » de ce groupe (p. ex. il a commis moins d'infractions ou plus d'infractions que le nombre moyen d'infractions commises par le groupe). Il importe de se rappeler que l'intervalle de confiance pour les estimations de la récidive ne s'applique qu'aux estimations du groupe et non aux estimations individuelles. En statistique, la valeur moyenne pour un individu est la même que la valeur pour le groupe, mais la variance de la moyenne est beaucoup plus grande pour les estimations individuelles que pour les estimations de groupe.

Observations

La plupart des délinquants sexuels ne récidivent pas au fil des années. C'est peut-être la constatation la plus importante de notre étude, puisqu'elle est contraire à des convictions bien ancrées. Après 15 ans, soixante-treize pour cent des délinquants sexuels n'avaient pas été accusés d'une nouvelle infraction sexuelle ou condamnés pour une nouvelle infraction sexuelle. L'échantillon était suffisamment grand pour qu'il faille des preuves contradictoires très solides pour changer considérablement ces estimations de la récidive. D'autres chercheurs ont obtenu des résultats semblables. Dans leur examen quantitatif d'études sur la récidive, Hanson et Bussière (1998) ont constaté un taux de récidive moyen de 13,4 % après une période de suivi de 4 ou 5 ans (n = 23 393). Dans une étude portant sur 9 691 délinquants sexuels effectuée récemment aux États-Unis, le taux de récidive sexuelle était seulement de 5,3 % après trois ans (Langan, Schmitt et Durose, 2003).

Toutefois, les délinquants sexuels ne sont pas tous également susceptibles de récidiver. À l'aide de caractéristiques simples et facilement observables, il a été possible de distinguer les délinquants dont le taux de récidive était de 5 % de ceux dont le taux de récidive était de 25 %. Les facteurs associés à un risque accru étaient les suivants : a) victimes de sexe masculin, b) antécédents d'infraction sexuelle, c) jeune âge.

Bien que le nombre de récidivistes augmente avec la durée de la période de suivi, le taux de récidive diminue avec la période passée dans la collectivité sans commettre d'infraction. Le taux de récidive après cinq ans pour les nouveaux libérés est de 14 %, mais il passe à 4 % chez les individus qui n'ont pas commis d'infraction depuis 15 ans. Les taux observés sont inférieurs aux taux réels parce que les infractions sexuelles ne sont pas toutes signalées; néanmoins, nos conclusions contrastent avec l'idée que tous les délinquants sexuels risquent pendant toute leur vie de récidiver.

Les taux de récidive observés dans la présente étude sont légèrement plus faibles que les taux de récidive sexuelle à vie estimés par Doren (1998) — 52 % pour les agresseurs d'enfants et 39 % pour les violeurs. Les estimations de Doren étaient fondées en grande partie sur un suivi de longue durée d'échantillons choisis (Hanson et coll., 1995; Prentky et coll., 1997); par contraste, la présente étude reposait sur des échantillons plus diversifiés et de plus grande taille, qui comprenaient de nombreux délinquants à faible risque purgeant une peine communautaire. Les estimations de Doren (1998) s'appuyaient aussi sur les accusations, alors que la plupart des données sur la récidive de la présente étude s'appuyaient sur des condamnations.

Une autre différence est que Doren (1998) a essayé de générer des estimations pour le reste de la vie des délinquants, alors que nos estimations s'étendent sur une durée de 15 ans seulement. Nous n'avons trouvé aucune étude qui ait suivi un grand échantillon de délinquants sexuels jusqu'à leur mort. Les études de très longue durée sont difficiles à faire parce qu'il manque des dossiers, en particulier pour les individus qui n'ont pas eu de démêlés récents avec la justice (Hanson et Nicholaichuk, 2000). Néanmoins, la décroissance du taux de récidive avec l'âge donne à penser que les taux observés après 15 à 20 ans sont susceptibles d'être proches des taux que l'on observerait si l'on suivait les délinquants pendant le reste de leur vie.

Lorsque les gens s'informent du taux de récidive des délinquants sexuels, ils supposent souvent que l'on peut leur fournir comme réponse un taux fixe qui ne changera pas. Il est peu probable que cette supposition soit réaliste. Le taux de récidive sexuelle est susceptible de changer au fil du temps en raison de facteurs sociaux et de l'efficacité des stratégies de gestion de cette population. La plupart des délinquants de la présente étude n'ont pas reçu de traitement efficace, alors qu'on donne actuellement un traitement à presque tous les délinquants sexuels à risque élevé au Canada. La recherche a montré que le

traitement cognitivo-comportemental contemporain est associé à une réduction des taux de récidive sexuelle, qui passent de 17 % à 10 % après un suivi d'environ 5 ans (Hanson et coll., 2002). En outre, la sensibilisation et l'inquiétude plus grandes de la population devraient diminuer les possibilités que les délinquants sexuels trouvent des victimes éventuelles.

Utilité pour l'élaboration de politiques

Bien qu'aucun résultat ne soit jamais définitif, les conclusions fondamentales de la présente étude sont suffisamment fiables pour être utilisées en vue de l'élaboration de politiques de justice pénale. Étant donné que le niveau de récidive sexuelle est plus faible que ce que l'on croit généralement, il y aurait lieu d'établir une nette distinction entre la grande inquiétude de la population au sujet de ces infractions et la probabilité relativement faible de la récidive sexuelle.

Les variations dans les taux de récidive donnent à penser que l'on ne devrait pas traiter de la même façon tous les délinquants sexuels. Dans les ouvrages sur les services correctionnels, il est bien connu qu'il est plus efficace d'affecter les ressources correctionnelles aux délinquants qui présentent véritablement un risque élevé et de consacrer un niveau plus faible de ressources aux délinquants à faible risque (Andrews et Bonta, 2003). Plus le risque évalué est grand, plus élevé sera le niveau d'intervention et de surveillance; plus le risque évalué est faible, plus faible sera le niveau d'intervention et de surveillance. On a même donné à penser que l'on peut empirer la situation en imposant un niveau de traitement et de surveillance plus élevé que ne le justifie le niveau de risque (Andrews et Bonta, 2003). Par conséquent, les politiques de portée générale qui traitent tous les délinquants sexuels comme des délinquants « à risque élevé » entraînent un gaspillage de ressources en préconisant une surveillance trop étroite pour les délinquants à faible risque et risquent de priver de ressources nécessaires des délinquants présentant véritablement un risque élevé qui pourraient tirer profit d'une surveillance améliorée et de services sociaux accrus.

Bien que les grands marqueurs de risque de la présente étude soient utiles pour estimer le risque de récidive, il est possible d'améliorer l'exactitude prédictive en combinant ces facteurs en une échelle d'évaluation du risque (p. ex. Hanson, 1997). Les preuves qui appuient la validité de ces échelles sont maintenant suffisantes pour que celles-ci soient appliquées systématiquement dans l'évaluation du risque que présentent les délinquants sexuels (Barbaree, Seto, Langton, Peacock, 2001; Sjöstedt et Långström, 2001; examens par Doren, 2002; Hanson, Morton et Harris, 2003).

Plutôt que de considérer que tous les délinquants sexuels constituent une menace continue durant toute leur vie, nous servirons mieux la société lorsque nous adopterons des lois et des politiques qui établiront le seuil coûts-avantages au delà duquel il est préférable de réaffecter les ressources utilisées pour le suivi et la surveillance des délinquants sexuels à faible risque à la gestion des délinquants sexuels à risque élevé, à la prévention du crime et aux services aux victimes.

Note des auteurs

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles de Sécurité publique et Protection civile Canada. Nous remercions Jean Proulx, Larry Motiuk, Marylee Stephenson, John Reddon, Lea Studer, Janice Marques, Roxanne Lieb et Lin Song de nous avoir donné accès à leurs ensembles de données originaux.

On peut joindre Andrew Harris à la Recherche correctionnelle, Sécurité publique et Protection civile Canada, 340, avenue Laurier Ouest (Ottawa) K1A 0P8. Andrew.Harris@psepc-sppcc.gc.ca

Bibliographie

ALLISON, P.D. *Event history analysis: Regression for longitudinal event data*, Beverly Hills (Californie), Sage, 1984

ANDREWS, D. A. et J. L. BONTA. *The psychology of criminal conduct*, 3e édition, Cincinnati (Ohio), Anderson Publishing, 2003.

BARBAREE, H. E., M.C. SETO, C. LANGTON et E. PEACOCK. « Evaluating the predictive accuracy of six risk assessment instruments for adult sex offenders », *Criminal Justice and Behavior*, 2001, n° 28, p. 490-521.

BERLINER, L., D. SCHRAM, L.L. MILLER et C. D. MILLOY. « A sentencing alternative for sex offenders: A study of decision making and recidivism », *Journal of Interpersonal Violence*, 1995, n° 10, p. 487-502.

BESSERER, S. et C. TRAINOR. « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, N° 85-002-XIF au catalogue, Ottawa (Ontario), Centre canadien de la statistique juridique, 2000, vol. 20, n° 10.

BONTA, J. et R. K. HANSON. [*10-year recidivism of Canadian federal offenders*], données brutes non publiées, 1995a.

BONTA, J. et R. K. HANSON. *La récidive violente chez les hommes libérés de prison*, communication présentée au 103e congrès annuel de l'American Psychological Association, New York, août 1995b.

CS/RESORS CONSULTING. *An evaluation of community sex offender programs in the Pacific Region*, rapport présenté à l'administration régionale du Service correctionnel du Canada (n° de contrat 21803-0-A602/01-XSB), Vancouver (Colombie-Britannique), publié à compte d'auteur, 1991.

DOREN, D. M. *Evaluating Sex Offenders: A manual for civil commitments and beyond*, Sage, Thousand Oaks, 2002.

DOREN, D. M. « Recidivism base rates, predictions of sex offender recidivism, and the "sexual predator" commitment laws », *Behavioural Sciences and the Law*, 1998, n° 16, p. 97-114.

HANSON, R. K. *Evaluation of Manitoba's Secondary Risk Assessment*, manuscrit non publié, Ottawa (Ontario), ministère du Solliciteur général du Canada, 2002.

HANSON, R. K. *Établissement d'une échelle actuarielle sommaire du risque de récidive sexuelle*, (Rapport pour spécialistes n° 97-04), Ottawa (Ontario), ministère du Solliciteur général du Canada, 1997.

HANSON, R. K., I. BROOM, et M. STEPHENSON (sous presse). « Evaluating community sex offender treatment programs: A 12-year follow-up of 724 offenders », *Canadian Journal of Behavioural Science = Revue canadienne des sciences du comportement*, 2004, n° 36, p. 87-96.

HANSON, R. K. et M. T. BUSSIÈRE. « Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 1998, vol. 66, n° 2, p. 348-362.

HANSON, R. K., A. GORDON, A. J. R. HARRIS, J. K. MARQUES, W. MURPHY, V. QUINSEY et M. SETO. « The 2001 ATSA report on the effectiveness of treatment for sexual offenders », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 2002, vol. 14, n° 2, p. 169-194.

HANSON, R. K., K. E. MORTON et A. J. R. HARRIS. « Sexual Offender Recidivism Risk: What We Know and What We Need to Know », dans R. Prentky, E. Janus, & M. Seto (dir.), *Understanding and managing*

sexually coercive behavior, Annals of the New York Academy of Sciences, New York, New York Academy of Sciences, 2003, vol. 989, p. 154-166.

HANSON, R. K. et T. NICHOLAICHUK. « A cautionary note regarding Nicholaichuk et al. (2000) », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 2000, vol. 12, n° 4, p. 289-293.

HANSON, R. K., H. SCOTT et R. A. STEFFY. « A comparison of child molesters and non-sexual criminals: Risk predictors and long-term recidivism », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1995, vol. 32, n° 3, p. 325-337.

HANSON, R. K., R. A. STEFFY et R. GAUTHIER. *Suivi à long terme des agresseurs d'enfants, prédicteurs de risque et résultats du traitement*, (Rapport pour spécialistes n° 1992-02), Ottawa (Ontario), Direction des affaires correctionnelles, ministère du Solliciteur général du Canada, 1992.

HANSON, R. K., R. A. STEFFY et R. GAUTHIER. « Long-term recidivism of child molesters », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 1993, n° 61, p. 646-652.

LANGAN, P. A., E. L. SCHMITT et M. R. DUROSE. *Recidivism of sex offenders released from prison in 1984*, Bureau of Justice Statistics NCJ 198281, Washington (District of Columbia), U.S. Department of Justice, 2003.

MARQUES, J. K. et D. M. DAY. [*SOTEP follow-up data for 1995*], données brutes non publiées, 1996.

MARQUES, J. K., D. M. DAY, C. NELSON et M. A. WEST. « Effects of cognitive-behavioral treatment on sex offenders' recidivism: Preliminary results of a longitudinal study », *Criminal Justice and Behavior*, 1993, n° 21, p. 28-54.

MARQUES, J. K., C. NELSON, M. A. WEST et D. M. DAY. « The relationship between treatment goals and recidivism among child molesters », *Behaviour Research and Therapy*, 1994, n° 32, p. 577-588.

MARSHALL, W. L. et H. E. BARBAREE. « The long-term evaluation of a behavioural treatment program for child molesters », *Behaviour Research and Therapy*, 1988, vol. 26, n° 6, p. 499-511.

MOTIUK, L. L. et S. L. BROWN. *Laps de temps avant la suspension de la libération conditionnelle des délinquants sexuels*, (Rapport de recherche n° R-31), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1993.

MOTIUK, L. L. et S. L. BROWN. *Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition*, (Rapport de recherche n° R-49), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1996.

MOTIUK, L. L. et F. J. PORPORINO. *Examen des antécédents des délinquants sexuels dans le système correctionnel fédéral*, (Rapport de recherche n° R-30), Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1993.

PELLERIN, B., J. PROULX, M. OUIMET, Y PARADIS, A. MCKIBBEN et J. AUBUT. « Étude de la récidive post-traitement chez des agresseurs sexuels judiciarisés », *Criminologie*, 1996, n° 29, p. 85-108.

PRENTKY, R. A., A. F. S. LEE, R. A KNIGHT, et D. CERCE. « Recidivism rates among child molesters and rapists: A methodological analysis », *Law and Human Behavior*, 1997, n° 21, p. 635-659.

PROULX, J., B. PELLERIN, A. MCKIBBEN, J. AUBUT et M. OUIMET. « Static and dynamic predictors of recidivism in sexual offenders », *Sexual Abuse*, 1997, n° 9, p. 7-28.

REDDON, J. R. [*Phoenix Program for Sex Offender Treatment: An evaluation update with recidivism data obtained in September, 1995*], données brutes non publiées, 1996.

SAVOIE, J. « Statistiques de la criminalité au Canada, 2001 », *Juristat*, N° 85-002-XPF au catalogue, Ottawa (Ontario), Centre canadien de la statistique juridique, 2002, vol. 22, n° 6.

SJÖSTEDT, G. et N. LÅNGSTRÖM. « Actuarial assessment of sex offender recidivism risk: A cross validation of the RRASOR and the Static-99 in Sweden », *Law and Human Behaviour*, 2001, n° 25, p. 629-645.

SONG, L. et R. LIEB. *Washington State sex offenders: Overview of recidivism studies*, Olympia (Washington), Washington State Institute for Public Policy, 1995.

STUDER, L. H., J. R. REDDON, V. ROPER et L. ESTRADA. « Phoenix: An inpatient treatment program for sex offenders », *Journal of Offender Rehabilitation*, 1996, n° 23, p. 91-97.

THORNTON, D. [*A 16-year follow-up of 563 sexual offenders released from HM Prison Service in 1979*], données brutes non publiées, 1997.

Annexe I : Figure 1

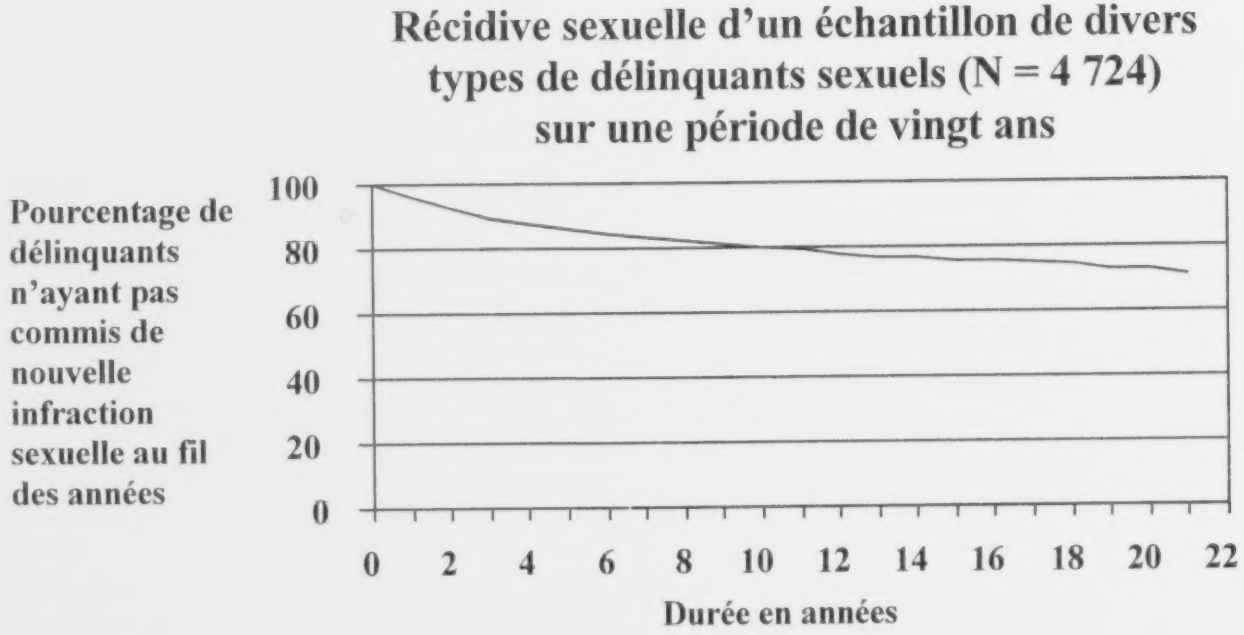

Annexe I : Figure 2

Récidive sexuelle d'un échantillon de violeurs (N = 1 038) sur une période de quinze ans

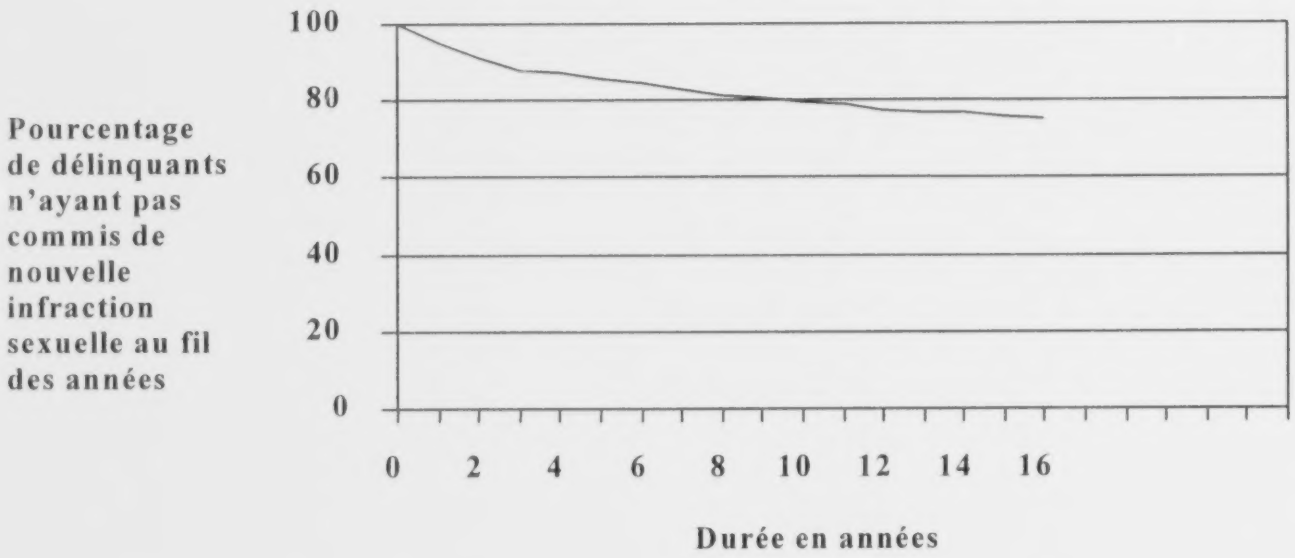

Annexe I : Figure 3

Récidive sexuelle d'un échantillon de délinquants sexuels

A Récidive des auteurs d'inceste (N = 1 099) {suivi de dix-sept ans}
B Récidive des agresseurs d'enfants s'en prenant à des filles (N = 1 572) {suivi de dix-sept ans}
C Récivide des agresseurs d'enfants s'en prenant à des garçons (N = 706) {suivi de quinze ans}

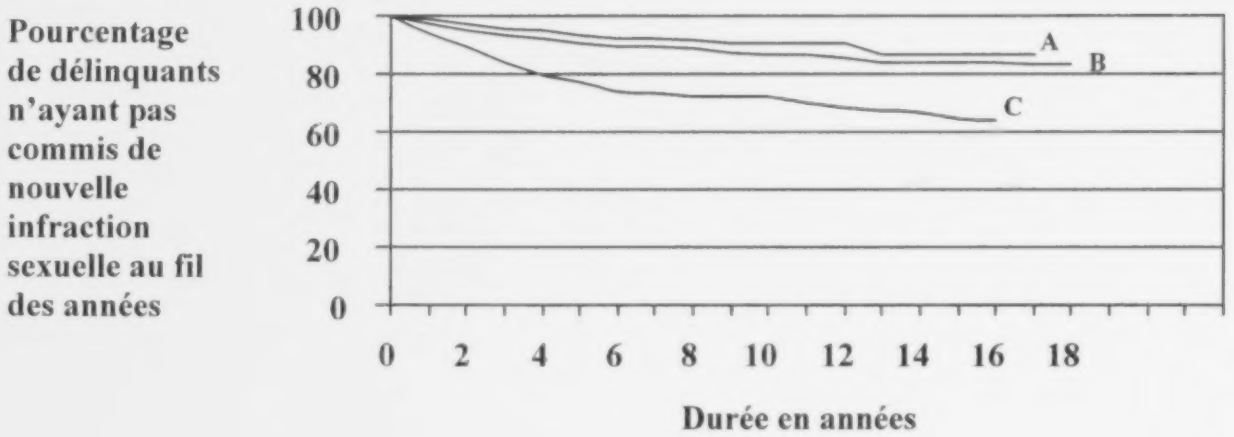

Appendix I : Figure 4

Récidive sexuelle d'un échantillon de délinquants sexuels sur une période de dix-sept ans

jamais condamnés pour une infraction sexuelle (N = 2 973)
déjà condamnés pour une infraction sexuelle (N = 965)

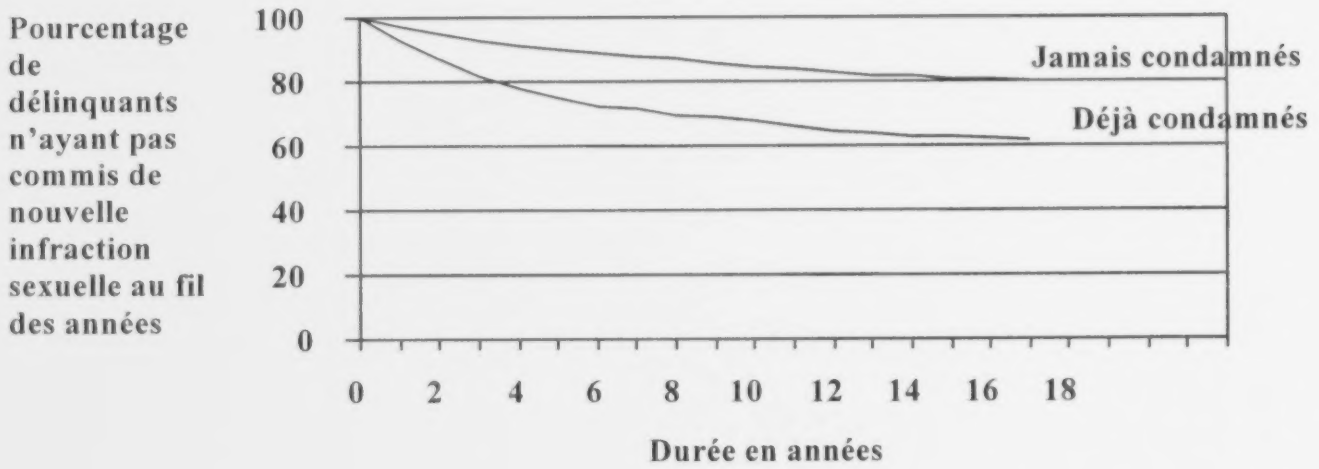

Annexe I : Figure 5

Récidive sexuelle d'un échantillon de délinquants sexuels

âgés de plus de 50 ans à la mise en liberté (N = 488) (suivi de treize ans)
âgés de 50 ans et moins à la mise en liberté (N = 3 782) (suivi de dix-neuf ans)

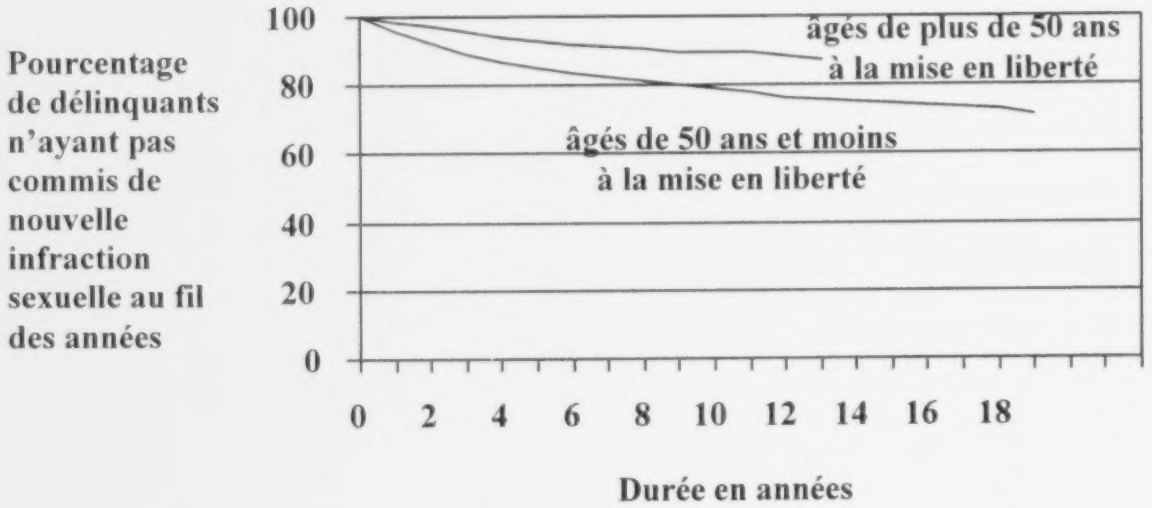

Annexe I : Figure 6

Récidive sexuelle d'un échantillon de délinquants sexuels

A Récidive des délinquants n'ayant pas commis d'infraction depuis au moins 15 ans (N = 610)

B Récidive des délinquants n'ayant pas commis d'infraction depuis au moins 10 ans (N = 1 270)

C Récidive des délinquants n'ayant pas commis d'infraction depuis au moins 5 ans (N = 2 110)

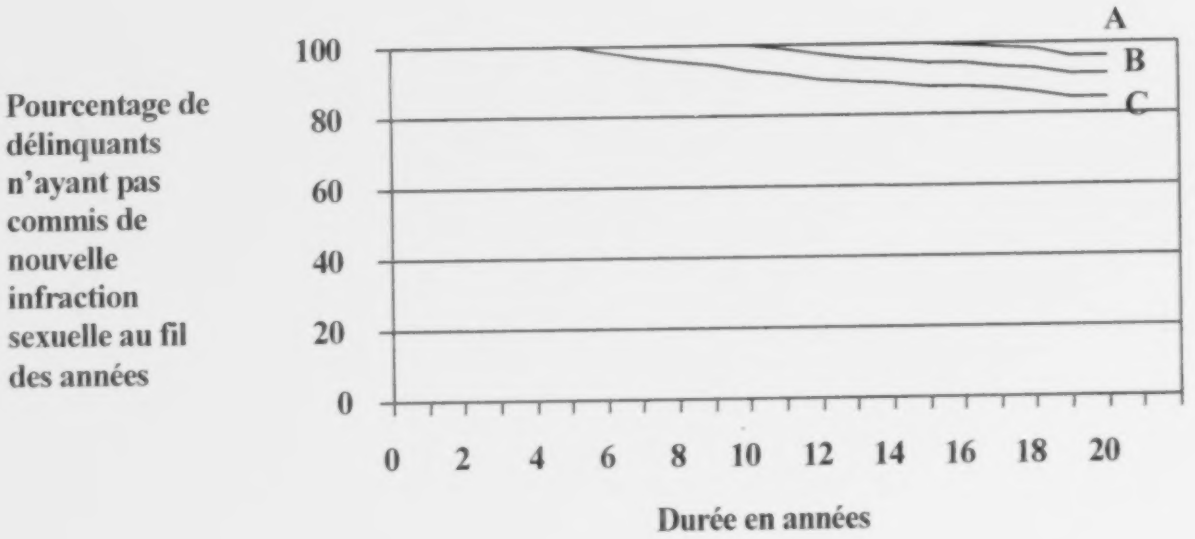

Annexe II

Stabilité des estimations de la récidive sexuelle dans divers échantillons de délinquants sexuels

Sous-groupe		5 ans % (I.C.)	10 ans % (I.C.)	15 ans % (I.C.)
Tous les délinquants sexuels (N = 4 724)		14,0 (12,9-15,1) n = 2 492	19,8 (18,5-21,5) n = 1 348	24,2 (22,2-25,8) n = 631
Violeurs (N = 1 038)		14,1 (11,6-16,4) n = 514	20,6 (17,8-24,2) n = 261	24,1 (20,1-27,9) n = 157
Auteurs d'inceste (N = 1 099)		6,4 (4,1-7,9) n = 416	9,4 (5,6-12,4) n = 73	13,2 (7,7-18,3) n = 69
Agresseurs d'enfants s'en prenant à des filles (N = 1 572)		9,2 (7,3-10,7) n = 766	13,1 (10,4-15,6) n = 218	16,3 (12,7-19,3) n = 208
Agresseurs d'enfants s'en prenant à des garçons (N = 706)		23,0 (19,4-26,6) n = 315	27,8 (23,8-32,2) n = 105	35,4 (29,3-40,7) n = 95
Délinquants n'ayant jamais été condamnés pour une infraction sexuelle et délinquants ayant déjà été condamnés pour une infraction sexuelle Total N = 3 938 ♪	Jamais (n = 2 973)	9,8 (8,8-11,2) n = 1 798	15,3 (13,4-16,6) n = 995	19,4 (16,9-21,1) n = 454
	Déjà (n = 965)	25,2 (22,0-28,0) n = 528	32,4 (28,6-35,4) n = 340	37,2 (33,2-40,8) n = 178
Délinquants de plus de 50 ans et délinquants de 50 ans et moins au moment de la mise en liberté Total N = 4 237	Plus de 50 ans (n = 484)	7,1 (4,4-9,6) n = 260	10,7 (7,4-14,6) n = 135	12,5 (7,7-16,3) n = 72
	Moins de 50 ans (n = 3 753)	14,9 (13,8-16,2) n = 2 208	21,1 (19,4-22,6) n = 1 204	25,7 (24,0-28,0) n = 558
Délinquants sexuels n'ayant pas commis d'infraction dans la collectivité pendant cinq, dix et quinze ans Total N = 3 970	5 ans (n = 2 103)	7,0 (5,8-8,2) n = 1 336	12,0 (10,2-13,8) n = 631	15,3 (11,8-18,2) n = 87
	10 ans (n = 1 263)	5,4 (3,5-6,5) n = 631	9,0 (5,8-12,2) n = 87	‡
	15 ans (n = 604)	3,7 (0,9-7,1) n = 87	‡	‡

Nota : intervalle de confiance de 95 % entre parenthèses

‡ = données insuffisantes pour calculer une estimation fiable

♪ = échantillon de Pinel non inclus (moins 382 délinquants)